



**Discovrs av vray de ce qvi s'est passe? en l'armee condvicté
par Sa Majeste?, depuis son aduenement a? la Couronne,
iusques a? la prinse des faux-bourgs de Paris. Et de là
iusques à la Prinse de la ville d'Alençon. Ensemble vne
missiue de Sa Majeste? a Monseigneur le Duc de Longue-ville,
sur la victoire obtenue par sa dicte Majesté contre les
Rebelles a? Rony le quatorsieme Mars dernier.**

<https://hdl.handle.net/1874/420705>

DISCOVRS
A V V R A Y D E

CE QVI SEST PASSE
EN L'ARMEE CONDVI-
cte par sa Majesté, depuis son aduene-
ment à la Couronne, iusques à la prin-
se des faux-bourgs de Paris. Et de là
iusques à la Prinse de la ville d'Alen-
çon. Ensemble vne missiue de sa Ma-
jesté a Monseigneur le Duc de Lon-
gue-ville, sur la victoire obtenue par sa
dicte Majesté contre les Rebels
les à Ronyle quatorsie-
me Mars der-
nier.



M. D. LXXXIX.

DISCOURS

AV VRAY DE

CE QUI SEST PASSE

EN LA MER COM VOI

EN LA MER COM VOI

EN LA MER COM VOI

EN LA MER COM VOI

EN LA MER COM VOI

EN LA MER COM VOI

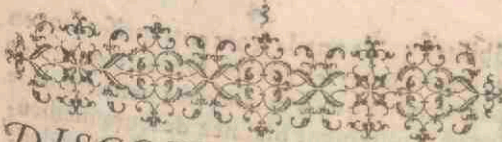
EN LA MER COM VOI

EN LA MER COM VOI



M. D. C. XXIX

3



DISCOVRS AV VRAY

DE CE QVI S'EST PASSE' EN

l'armee conduite par sa Maesté, depuis

son aduenement à la Couronne, ius-

ques à la prinse des faux-bourgs

de Paris.

LE s'volontez & deportemens
des Roys & Princes sont d'autat
plus subiects à estre scindicquez
& censurez, qu'ils ne peuuent
rien entreprendre où leurs peu-
ples & subiects ne soient interessez avec eux:
& les coniectures des hommes n'ont en rien
tant de priuilege & aduantage que au iuge-
ment qu'ils font des desseings & actions de
leurs Princes: D'autant que sur le moindre
indice qu'ils en ont, ils concluent necessaire-
mēt de la qualité de l'euuenemēt qui en doit e-
stre, qu'ils commencent dès lors à louer où re-
prouer, comme si l'effect en estoit aduenu, &
plus ordinairement s'attachent au blasme où
contrerolle que à l'approbation: & neant-
moins sans contredit ne desfence. Parce que
les Princes & ceux qui manient leurs affaires,
ne pourroiet publier toutes les raisons & pos-

libilitez qu'ils ont de leurs entreprises sans en
 gaster & ruiner les effects. De sorte qu'il faut
 par necessité qu'ils ayent ceste patience de se
 sentir iniustement blasmez de leurs meilleu-
 res & plus viles opinions, & qu'ils attendent
 que la fin & euenement d'icelles les en iustifie
 enuers leursdits subiets, & leur face recognoi-
 stre leur erreur. Il est infallible qu'il en est ain-
 si aduenu du desseing que l'on a veu faire au
 Roy de separer son armée, peu apres le decez
 du feu Roy son frere, & depuis ladite separa-
 tion au lieu de passer la riuere de Loire, com-
 me il se publioit qu'il vouloit faire, d'estre de-
 scendu en la Normandie. Dont il est tres-cer-
 tain qu'il a esté blasmé de beaucoup, & en a
 fait peine à plusieurs de ses seruiteurs, & plai-
 sir à tous ses ennemis qui se sont rencôtrez en
 ce iugement, que ce seroit la ruyne de ses affai-
 res: mais maintenant que l'euenement leur a
 donné occasion de s'en desdire. Il est permis
 des choses qu'ils ont veues, de leur ayder à en
 cognoistre les causes & veoir que ce ne sont
 point effects de hazard ou de fortune: mais
 de pure prudēce & de raison, & ce faisant leur
 exposer vne narration simple & veritable de
 tout ce qui s'est passé entre son armée & celle
 de ses ennemis durant vn mois, qu'elles ont
 tousiours logé à la veue l'une de l'autre. L'es-
 froyable sacrilege & accidēt de la mort du feu
 Roy aduint le deuxiesme du mois de Aoust:
 & est certain qu'il fut d'autant plus aduancé
 que

le roy hōuz

que ses ennemis se virent si pressez qu'ils ne
 recogneurent plus autre remede, pour euitier
 (où pour le moins faire differer pour quelque
 temps) la iustice de leurs crimes, son desseing
 estoit de recouurer Paris, cōme il eust peu fai-
 re s'il n'eust voulu trop de bien à ceux qui luy
 auoient tant fait de mal : & est mort quand il
 estoit quasi à son option de la prendre par a-
 mour ou par force. Le Roy son successeur eust
 aussi volontiers succedé à ce dessein : mas ce
 qui fut possible à l'un, ne le pouuoit pas estre
 si tost à l'autre, de qui l'auctōrité ne peut
 estre si promptement establee qu'elle fut ac-
 quise : car les volōtes de ceux de dedans af-
 fectionnez au feu Roy qui s'estoient eschauf-
 fees par sa presence, ne peurent si tost estre
 transférées à ce nouveau Roy qu'il y a pres
 de quinze ans que l'on n'auoit veu de decà, &
 où il n'estoit quasi cogneu que par les pro-
 scriptions publiées contre luy par l'artifice
 de ses ennemis, par le moyen desquelles ils
 auoient accoustumé les peuples à ne le reco-
 gnoistre quasi plus, pource qu'il estoit de ceux
 de l'armée, combien que à la mesme heure
 que la succession luy fut escheue tous les Prin-
 ces de son sang & autres, les Mareschaux
 de France, Officiers de la Couronne, & les
 Principaux Seigneurs & Capitaines qui y e-
 stoient, luy eussent fait la submission & reco-
 gnoissance de leur Roy & Prince legitime, a-
 uec les protestations accoustumées, toutes-

*Henri III
 roy de France*

fois plusieurs les vns qui à la verité auoient eu
 congé du feu Roy, pour le long seiour qu'ils
 auoiēt fait en l'armée, & aussi que c'estoit en
 la saison que chacun veut aller faire sa recol-
 te: Les autres sur ce pretexte pour prédre loi-
 sir de se resoudre de ce qu'ils auoient à faire,
 se retirerent de ladite armée. Ayant eu sa Ma-
 jesté ceste force de ne s'estre iamais desimis de
 refuser congé à qui l'a voulu demâder. Ainsi
 voyât l'armée fort diminuée (cōme vn mou-
 dre accident pouuoit suffire d'en rompre vne
 plus grâde & mieux entretenue que la siēno)
 voyât aussi l'autre fondemēt du recouremēt
 de Paris, qui estoit sur l'affectiō de ceux de de-
 dans aucūment refroidy, il iugea prudēmēt
 que l'effect de ce desseing se deuoit différer à
 vne autre fois, & qu'il suffisoit pour ceste pre-
 miere, d'auoir recogneu qu'il estoit fort possi-
 ble d'y paruenir. Et ce pendant garder les ad-
 uantages qui y estoiet acquis par la prise des
 villes d'Estâpes & Ponthoise: estât necessaire
 d'occuper à quelque autre exercice ladite ar-
 mée. Le premier & le plus digne qu'il estima
 luy pouuoir dōner, ce fut de conduire le corps
 du feu Roy en depost de seureté, sachât que la
 rage desdits ennemis estoit si enuenimée, que
 n'ayât point trouué de quoy se satisfaire en sa
 mort, elle passoit encōres sur ses os & ses cen-
 dres. Ainsi l'ayât conduict à Cōpiegne où il e-
 stima qu'il pouuoit demeurer plus dignemēt
 & seurement: & ayât prins en passant les villes
 de Meu.

de Meulan, de Gisors & Clermont considerat qu'il ne cōparoissoit rien à cōbatre à la cāpagne que lesdits ennemis s'estoient tous r'cfermez dans les murailles. Qu'il ne luy restoit pas assez de tēps pour entreprēdre vn autre siege digne de l'occupatiō de son armée. Qu'il ap prochoit du tēps auquel il auoit fait cōuoquer en la ville de Tours, les Princes, Officiers de la Couronne, Seigneurs, Gentils-hommes, & autres ses principaux Officiers & Ministres, pour avec eux prendre vne resolution sur les affaires de son Estat, que pour y aller, ceste grande armée ne luy estoit aucunement necessaire, n'y ayant rien à entreprendre par delà qui en meritaist la presence, & que ce n'eust esté que consommer les viures du pays sans aucun fruit ny desseing, Sa Majesté iudicieusement se resolut de separar son armée en trois, d'en enuoyer vne partie en Picardie, sous la charge de Mōsieur le Duc de Longue-ville, vne autre en Chāpaigne, sous Monsieur le Marechal d'Aumont: Et luy d'en retenir vne autre: & avec tel ordre neātmoins, que pēdant que sadite Majesté demeureroit en ces quartiers de delà auparauāt son passage, que si l'ennemy luy venoit en gros sur les bras que lesdites deux parties separees se peussent en peu detemps reioindre, comme luy passé de deca la riuere de Loire, ce mesme ordre demeureroit entre lesdicts Sieurs de Longue-ville & d'Aumont, soit que l'vn des deux fust

affailly, soit que l'ennemy voulust attaquer
 quelque place qu'il fust besoin de secourir. De
 ceste partition & separation sadite Majesté en
 recueilloit deux ou trois grands aduâtages. Le
 premier est, que enuoyant les deux parts de
 son armee esdictes prouinces de Picardie
 & Champagne, elles y pouuoient tenir la
 campagne & y prendre quelque ville, pour le
 moins fourrager la recolte des principales de
 celles que tiennent les ennemis dont elles re-
 ceuroient tresgrande incommodité, au lieu
 que sans cela ils y estoient les maistres & s'y
 pouuoient grandement accroistre. L'autre, que
 estant la pluspart de la noblesse qui estoit de-
 meuree en ladicte armee esdictes prouinces
 de Picardie & Champagne y enuoyant les for-
 ces, c'estoit comme les conduisans chez eux :
 les retenir tousiours au corps de ladicte ar-
 mee en cas qu'il en suruint occasion, ce qui ne
 eust pas esté autrement, car se retirans, com-
 me ils eussent indubitablement faict, ce n'eust
 plus esté pour reuenir, s'il n'y eust point eu
 dans le pays de corps & de chefs pour les re-
 cueillir. Et puis par le moyen esdictes armees
 sa Majesté faisoit saouler de la guerre les vil-
 les & peuples de ces prouinces là, qui ont
 môstré en auoir tant d'appetit & d'enuie. De la
 part de l'armee que sa Majesté retenoit pres
 d'elle, elle resolut aussi de ne la laisser pas inu-
 tile, & de s'en seruir plus par industrie que
 par grand effort : ayant avec icelle retenu
 Mes,

Messieurs les Princes de Cōty, de Montpen-
 sier, le grand Prieur Colonel de la caualerie
 legere, Mareschal de Biron & les Sieurs Dâp-
 ville Colōnel des Suiffes, de Rieux mareschal
 de camp, de Chastillon commandant à l'in-
 fanterie, & plusieurs seigneurs de son conseil,
 Capitaines & autres Gentilshommes de qua-
 lité. Et pouuoit estre la dictē armee de plus de
 mil bons cheuaux, de deux regimens de Suif-
 ses, & d'environ trois mil François. Et par ce
 que le temps ne le pressoit point encores de se
 trouuer à la conuocation qu'elle auoit fait pu-
 blier à Tours dans la fin du mois d'Octobre,
 que ce qui luy restoit de temps n'estoit pour
 entreprendre aucun siege, elle voulut que sa
 forme de cheminer luy seruist pour le moins
 d'empescher que les ennemis ne peussent fai-
 re comme il leur eust esté aisé d'attaquer les
 dictes villes d'Estampes, Ponthoise, Meullan,
 Senlis & autres, spécialement les deux pre-
 mières qui ne venoient que d'estre prinſes par
 batterie, & dont les ruines n'auoient peu en-
 cores estre repacees. De sorte que les ennemis
 y retournans avec furie ils les pouuoient em-
 porter auparauāt que les autres deux parties
 de l'armēe se fussent peu r'assembler & accou-
 rir assez à temps au secours. Pour ceste occa-
 sion & avec l'aduis dudit Sieur Mareschal de
 Biron, il se resolut de descendre vn peu plus a-
 uant en la Normandie à double dessein. L'vn
 pour y conforter ses affectionnez seruiteurs,

*Villes pour
 le roy
 & les
 Meulan
 Senlis*

en sorte qu'ils peussent prédre toute confian-
 ce de sa bonne grace & protection. Et l'autre,
 pour feignant d'y vouloir entreprendre quel-
 que chose, y attirer vne partie des forces des
 ennemis, & ainsi les separant leur faire perdre
 le temps & l'occasion d'alsieger lesdictes vil-
 les, d'aupres de Paris, & donner patience à
 ceux de dedans de se fortifier & reparer, par
 ce que gagnant six semaines de tēps, c'estoit
 leur donner quatre ou cinq mois de loisir: ce
 qui luy reussit & en l'vn & en l'autre fort heu-
 reusement. Car estant premierement venu
 au village du Pont saint Pierre le Capitaine
 Roulet qui commande dans la ville & Fort
 du Pont de l'Arche, l'estant venu trouuer luy
 apporta toute assuree de la fidelité & obeis-
 sance de tous les habitans de ladicte ville, &
 encores plus particulierement de la sienne, &
 en y emporta sa Maiesté tant de contentemēt
 qu'il en demeura encores plus confirmé en la
 promesse qu'il luy auoit faite de luy confer-
 ver ladicte ville où est le dernier pont de la ri-
 uiere de Seine, & qui peut grandemēt incom-
 moder ladicte ville de Rouen qui n'en est es-
 loignée que de cinq petites lieues, & empes-
 cher tout le trafic qui se souloit faire desdictes
 deux villes de Paris & Rouen. Dudit S. Pierre
 la Majesté feit acheminer son armee à Darne-
 tal qui est vn fort grand bourg à vne lieue pres
 dudit Rouen, pour là rafraischir commodé-
 ment. Elle en partit dès le lendemain à l'im-
 pre.

prouiste avec trois ou quatre cens cheuaux
 seulement & donna iusques à Dieppe, qui est *Dieppe.*
 vn des meilleurs ports de mer de toute la Nor
 mandie, & la ville bonne & riche, fort affe
 ctionnee à sa Maieité: qui sera vn iour le salut
 de toute la prouince, cōme dès à present elle
 luy en conserue vne grande partie. Elle y fut
 aussi receue & honoree & du cœur & de la
 voix de tout ce peuple autant qu'vn bon Roy
 bien chery des siens, le pouuoit estre de bons,
 fideles & bien aimez subiets. A cela estant leur
 bon naturel aydé & esmeu par l'exēple du cō
 mandeur de Chastes Gouverneur de ladito
 ville, qui a rendu vn tesmoignage singulier de
 fidelité. Cōme elle receut en mesme temps &
 audit lieu, vne confirmation tres certaine de
 celle du sieur de la Verune Gouverneur de la
 ville de Caen, de qui ainsi que desdits Sieurs
 de Chastes & Rouillet, il se peut dire qu'ils ne
 sont point de ceux qui sont iustes & innocés,
 pource qu'ils n'ont point eu d'occasion de
 faillir: car leur vertu & loyauté a esté com
 batue de toutes les tentations & charmes
 qui peuent seduire les plus resoluz, dont
 neantmoins la victoire leur est demeuree a
 uec vne grandissime recommandation de
 leur merite. D'autant plus que le vice du sie
 cle ne se comporte pas, & que c'est mainte
 nant, comme chose extraordinaire, de garder
 la foy à son Prince. Pendant ce peu de sejour
 qu'il feist à Dieppe, ayant sceu que la ville de

Neuf Chastel, qui en est à sept lieues pres, incommodoit fort le passage, il l'enuoya inuestir par les Sieurs de Guitry & de Hallot avec partie de la cauallerie qu'il auoit menee, & quelques gens de pied de la garnison dudit Dieppe. Et s'estant assemblee grande quantité de paysans & soldats pour la venir secourir, & s'y acheminans sous la conduite de Castillon, Gentil homme dudit pays, ladicte cauallerie leur alla au deuant qui les deffait tous & en tailla en pieces sur le champ plus de sept ou huiet cens, & fut ladicte ville rendue: qui fut vne fort agreable nouuelle à Dieppe, où ladite Maiesté, en ce peu qu'elle y demoura s'y acquist telle bien veillance de tous les habitans, & de ceux qui y estoient refugiez des autres villes, que non seulement luy accorderét libremét tout le secours qu'il leur voulut demander: mais d'eux-mesmes luy feirét la proposition du siege de la ville de Rouen, pour lequel ils offrirent de deffrayer quasi l'armee pour le temps qu'ils estimoyent qu'il pouuoit durer. Ce que sa Maiesté escouta volontiers, parce que cela se rapportoit à l'execution de la seconde partie de sondit desseing, & remist à s'en resoudre avec l'aduis de mesdits sieurs de Montpésier, Mareschal de Biron, & autres seigneurs & Capitaines qui estoient demorez en ladite armee, où estant arriué, & ayant fait ceste proposition, il la sceut si bien dissimuler

muler que la pluspart de ceux qui l'appro-
 choient de plus pres, croyoient que ce fust son
 intèrion que d'assieger ladite ville de Rouën,
 qui est où il tendoit de le faire croire en son ar-
 mee, a fin que tant plus volontiers ceux de la-
 dite ville & ses ennemis le creussent, n'estant
 pas marry que les raisons qu'il y auoit infinies
 de ne le faire pas, fussent pour lors legerement
 traittes. Ainsi pendant cinq ou six iours qu'il
 y seiourna, il feit, excepté de la battre, tout ain-
 si que si la resolution eust esté de l'assieger, &
 commença dès les premiers iours à leur oster
 tous leur moulins, qui fat vn grand estonne-
 ment dans ladite ville, où il faisoit aussi inces-
 samment attaquer des escarmouches iusques
 dans leurs portes, à fin de les presser d'avan-
 tage de reclamer du secours, ce qu'ils feirent
 avec telle instâce que combien que Monsieur
 d'Aumalle, & le Comte de Brissac y fussent, ils
 ne se peurent iamais assurer si Monsieur de
 Mayenne n'y venoit avec toute son armee: ce
 que sa Majesté desiroit autant qu'eux: & en
 quoy cōsistoit la perfection du desseing qu'el-
 le auoit d'empescher que lesdites villes qu'el-
 le tenoit pres de Paris, ne feussét assiegees par
 la diuersiõ des forces de son ennemi. Et ayant
 sçeu qu'il s'estoit acheminé à Mante & à Ver-
 non, commença à mieux receuoir les raisons
 qu'il y auoit de n'entreprendre pour lors le-
 dit siege: & à descourir comme ce n'auoit
 esté qu'à ce desseing qu'il auoit voulu faire ce-

1589 Ju
 Septemb

ste contenance qu'il sceut fort dextremement
 dissimuler, comme ce n'est pas vn moindre ef-
 fect de la prudence & iugement d'un grand
 Capitaine de scauoir bien celer ses delibera-
 tions, que de les bien & meurement delibere-
 Ainsy il resolut de partir dudit Darnetal & fut
 sa retraiöte dressée de sorte, que combien que
 ce fust à la veue quasi des murailles de Roüen,
 & que lesdits sieurs d'Aumalle & de Briffacy
 fussent avec grand nombre de cauallerie: ne-
 antmoins il ne comparut personne pour le
 venir taster, ou s'ils sortirent ils se contente-
 rent d'en veoir l'ordre sans y chercher rien
 d'auantage. Sadite Majesté estant venue à bout
 de seldits deux desseings qui l'auoient ame-
 nee en Normandie, les voulut accroistre de
 recouurer pendant qu'elle estoit sur les lieux,
 & qu'il restoit encores du temps assez pour
 son retour à Tours, quelques petites villes
 qui n'incommodoient pas moins les chemins
 & les passages que les plus grandes, & y esta-
 blir autät de garnisons entretenues qui pour-
 roient seruir à vn gros, quand il seroit besoing
 d'en amasser vn dans la Prouince: Elle voulut
 commencer par celle d'Eu qui est vne assez
 bonne petite ville, & vn Chasteau qui appar-
 tient à Madame de Guyse, ladite ville située
 sur la riuierre de Bethune vn peu dans le val-
 lon veue de la montaigne: mais non pas de si
 pres que la batterie s'en peust faire: il y auoit
 garni-

garnison de plus de quatre cens hommes de
 guerre, commandez par le sieur de Launoy
 qui estoit gouuerneur de la place. Le Roy feist
 trois logis depuis Darnetal iusques audit Eu,
 lequel ayant enuoyé sommer, ledit Gouver-
 neur feit contenance de se vouloir deffendre,
 & commença à mettre le feu dans l'un des
 faux bourgs, de peur que l'on y logeast, tou-
 tesfois il ne demeura gueres en ceste opinion.
 Car ayant sçeu que le Roy estoit arriué deuant
 ladite ville, & que le Canon comméçoit à ap-
 procher, & voyant mesmes les soldats qui sans
 attendre aucune tranchee, estoient desia sur la
 contr'-escarpe du fossé, il deinâda à parlemé-
 ter, & deux heures apres il rendit ladite ville,
 de laquelle il luy fut permis sortir avec lesdits
 gens de guerre, luy & les Gentils hommes a-
 uec leurs armes & chacun vn cheual, & les sol-
 dats avec l'espee: leur ayant la capitulation
 esté fort bien entretenue, comme aussi la ville
 fut preseruee d'estre pillée & saccagée, n'ayât
 voulu permettre qu'aucun y entraist q̄ le sieur
 de Chastillô, qui y tint l'ordre & la police exa-
 cte qu'il a accoustumé de faire en toutes cho-
 ses, de sorte qu'il n'y aduint aucune insoléce,
 ny force à aucuns des habitâs de ladite ville, en
 laq̄lle sa Maiesté ne voulut entrer, & alla loger
 au bourg du Treport qui en est à vn quart de
 lieue pres. Il eut en ce lieu nouvelles q̄ le sieur
 Duc de Mayenne ayant veu l'armée de sa Ma-

iesté tourner de ce costé, auoit aussi fait passer
 la riuiere de Seine à la sienne, & faisoit estat de
 aller assieger le village de Gournay qui auoit
 peu de temps auparauant esté pris par le sieur
 de Longue-ville, que de là il n'y auoit plus au-
 cune riuiere entre les deux armées, ny rié qui
 peust empescher de venir droict à luy. Ledit
 sieur de Mayenne que l'on disoit auoir plus
 de trois mil chevaux & de quatorze à quinze
 mille hommes de pied, & qui s'est trouué de-
 puis en auoir encores d'auantage que ne por-
 toit le premier aduis, qui estoit de caualerie
 pres de trois fois autât que le Roy en pouuoit
 auoir, & d'infanterie la moitié d'auantage. En
 cela il y eut deux choses qui estoient par delà
 le discours qu'en auoit fait sa Maiesté, qui pro-
 cedoient d'une mesme cause : laquelle elle
 n'auoit peu preueoir, parce qu'elle n'estoit
 pas née lors qu'il fit sa resolution. L'une, que
 elle n'auoit pas estimé que ledit Duc de Ma-
 yenne venant au secours de Rouen, y deust a-
 mener toute son armée : & l'autre, qu'il deust
 passer la riuiere pour le suyure d'auantage,
 parce que y amenant toutes ses forces il se
 pouuoit engager à vn combat, pour lequel il ne
 estoit pas assez fort s'il fust demeuré en l'estat
 que sadite Maiesté l'auoit laissé : mais luy estât
 depuis suruenu Bassompierre avec trois cor-
 nettes de Reistres : Ballagny d'un autre costé y
 ayât enuoyé ce qu'il auoit de forces, le Prince de

de Parme d'ailleurs, quatre ou cinq cens che-
 vaux avec quelque infanterie de Vallons, &
 encores depuis estant arriué monsieur le Mar-
 quis de Pont, qui leur amena comme il est dit *Fils de Lorraine*
 plus de mil chevaux & deux mil hommes de
 pied. Cela feit prendre audit sieur de Mayen-
 ne ceste resolution d'y amener tout, de passer
 la riuiere & venir chercher le Roy, qu'ils pu-
 bloyent desia par tout tenir en leurs mains &
 discouroient plus de la forme d'vser de leur
 victoire que des moyens de l'acquerir, tant ils
 la tenoient certaine & infallible, comme il sera
 malaisé que de long temps ils en recourent
 vne si belle occasion. Il restoit encores ce sub-
 iet pour faire cognoistre de deçà vne vertu qui
 est tresfamiliere à ce Prince, & par sa nature
 le generosité & par longue experience qu'il
 en a faicte, qui est la constance & resolution
 aux nouveaux accidents, mesmes à ceux qui
 portent apparencè de peril (comme cestuy cy
 en auoit tous les signes) toutesfois il y mon-
 stra vne telle assurance que les plus estonnez
 trouuoient de quoy s'asseurer en sa contenan-
 ce pour apporter à ce mal vn remede qui fust
 honorable & salutaire. Premièrement il de-
 pescha vers lesdicts Sieurs de Longueville &
 Marschal d'Aumont pour les aduertir de l'e-
 stat de ses affaires, & qu'ils feissent toute la di-
 ligence qu'ils pourroient de se ioindre pour
 le venir rencontrer, preuoyant que ceste par-
 tie ne se demesleroit pas sans quelque grand

combat, qui feroit vne crise de la maladie. Puis
 il resolut en allant au deuant desdits ennemis
 & s'approchant d'eux, d'aller loger à Arques,
 qui est vn assez bon bourg non fermé, l'assiet-
 te duquel il sert à ce discours de descrire. De
 Dieppe sortent deux costaux, au milieu des-
 quels est vne petite riuere nommee Bethune,
 qui n'est pas longue, mais en laquelle la Mer
 reflue à plus de deux lieues par delà ledit
 Dieppe, des deux costez de ladicte riuere jus-
 ques au pied des costaux, est vne prairie &
 plustost maraiz, qui n'est iamais qu'il ne soit
 fort humide, à vne lieue & demie dudit Diep-
 pe, sur ladite riuere, & au bas dudit costau,
 qui est à main gauche en venant audit Diep-
 pe, est assis ledict bourg d'Arques auquel y a
 vn chasteau appartenant à ladite Majesté, qui
 est sur le haut dudit costau qui commande &
 veoit partie dudit bourg, qui est au reste fos-
 soyé & assez fort d'assiette, ayât en face de l'au-
 tre costé dudit bourg, la plaine de tout ledit
 costau, qui est grande. C'estoit vn logis que la-
 dite Maiesté en son voyage qu'il feist à Dieppe,
 auoit en palsât par là, recogneu estre fort pro-
 fitié, qui ne fut vne des moindres considérations
 qui le feist resouldre de le venir prendre. Et de
 Marschal de Biron qui en feist le mesme iuge-
 mēt, soudain eux deux, sans autres ingenieux,
 comēcerēt sur le plain dudit costau qui estoit
 au

au dessus dudit bourg, à trasser la forme de
 leur camp avec les flancs & deffences neces-
 saires. A quoy ils feirent besongner en telle di-
 ligence qu'à leur exêple, tous ceux de l'armee,
 depuis le plus grâd jusques au moindre, y tra-
 uailloient, tout le lög du iour, plus ardément
 que ne feroit vn manouurier qui entreprend
 de la besongne à la tasche. De sorte qu'en
 moins de trois iours, ledit camp fut tellement
 fortifié, que le fossé aux môindres lieux, n'a-
 uoit point moins de sept ou huit piéds de
 hault, & commença deslors à y loger de l'artil-
 lerie & y faire entrer quatre compagnies de
 Suisses en garde. Les aduenues dudit câp for-
 tifié estoient veües dudit Chasteau où il auoit
 faict mettre bonne quantité de pieces, de sorte
 que pour en approcher il falloit passer à la mer-
 cy des canonnades dudit Chasteau: les adue-
 nues dudit câp, du costé dudit bourg, estoient
 par deux vallons qui aboutissent les deux tes-
 tes d'icelui, où partie de la cauallerie pouuoit
 estre cōmodément logee & à couuert de l'ar-
 tillerie de l'ennemy, en quelque lieu qu'elle y
 eust peu estre mise, & de là faire de belles chat-
 ges si leur infanterie en gros, eust voulu taster
 les fossez dudit retranchement. Ainsi en peu
 de temps, l'industrie luy reualat l'aduanta-
 ge que les ennemis pouuoient auoir sur luy
 en nombre d'hommes. Cependant lesdits
 ennemis auoient reprins les lieux de Gour-
 nay, de Neuf-Chastel & ladiète ville d'Eu, &

chemineroient avec assurance d'en faire le sem-
 blable dudit Arques, & d'en desloger le Roy
 & son armee: mais en approchâs de plus pres,
 ayans par eux esté recogneu ce qui auoit esté
 fait (comme ils ne manquent pas d'aduis &
 en sont fort bien seruis, par ce que le naturel
 du siecle incline plus à l'infidelité qu'autre-
 mêt.) Combien que ce fust leur droit chemin
 pour s'approcher de l'armee de sa Majesté, de
 venir sur ledit costau trouuer ledit camp for-
 tifié, & qu'ils n'en peussent prendre d'autre,
 sans faire vn grad destour: toutesfois plustost
 que d'en prédre le hazard, apres en auoir lon-
 guement demeuré en incertitude, ils resolu-
 rent de passer bien plus haut ceste petite riuie-
 re qui separe lesdits deux costaux, & de s'aller
 loger sur l'autre qui est vis à vis de celui où est
 ledit Chasteau d'Arques. Dôt sa Maieité ayât
 esté aduertie, considerant que se logeant sur
 ledit costau, ils pouuoient attaquer ledit bourg
 d'Arques par le bas du costé de ladicte riuie-
 re & aller droit à Dieppe pour surprendre vn
 grand fauxbourg nommé le Pollet, qui est du
 mesme costé & au bout du pont de ladicte vil-
 le, grad & logeable, & qui pourroit beaucoup
 incommoder le port & ladicte ville, & peut-
 estre attaquer ensemblement l'vn & l'autre, il
 aduisa de pourueoir à l'instât à tous les deux,
 & en mesme temps il feit retrancher le bas du
 dit bourg d'Arques approchant de la riuie-
 re, & qui estoit l'vnique lieu par où l'ennemi y
 pouuoit

Toury plan. 4

pouuoit venir, feit dans ledit retranchement mettre deux pieces de canon qui battoient le long de la plaine qui estoit depuis le passage de ladicte riuere par où il falloit necessairement venir, & y logea vn de ses regimens de Suiffes, & à mil pas de là assist vn corps de garde de soldats François dans vne malladerie qui y est pour soustenir quelques soldats qu'il logea à trois cens pas encores de là, quasi sur le bord de la riuere, à fin que quand les ennemis seroient logez au village de Martinglise qui est sur l'autre bord de ladicte riuere, comme il ne doutoit point qu'ils n'y logeassent, de les empescher de passer ladicte riuere, du costè dudit Arques. Il pourueut aussi audit faux-bourg du Pollet, & l'ayant trouué ouuert de tous les costez, il resolut de retrancher vn moulin qui est à la teste par où l'ennemy pouuoit venir, & comprendre audit retranchement des chemins bas qui en estoient proches, feit pallisser & barriquer les autres aduenues, & y fut fait vne diligence incroyable, à quoy les habitans de la ville & dudit fauxbourg de tous aages & de tous sexes n'espargnerent point leur peine, & de telle affection qu'il n'y falloit aucune contraincte, de sorte qu'en moins de deux ou trois iours, toute ceste fortification fut acheuee. Pour le regard dudit faux bourg, sa Maiestè y feit venir Monsieur de Chastillon, avec vne partie de son infanterie. Il y ordonna aussi le sieur de

Guitry qui n'en bougea iusques à ce que les-
 dits ennemis fussent deslogez dudit costau.
 Ils y arriuerent le treiziesme du mois de Se-
 ptembre, & se tindrent pour les trois pre-
 miers iours logez vn peu loing, souffrans que
 les cheuaux legers de sa Majesté les allaissent
 resueiller dans leurs logis, sans pour cela que
 ils en despartissent, qui faisoit croire qu'ils se
 reserueroient à quelque grand effort. Le sei-
 ziesme dudit mois ayans mis toute leur armee
 en bataille, ils commencerent à paroistre, &
 dès les cinq heures du matin, feirent chemi-
 ner la plus grande partie de leur infanterie, &
 bon nombre de caualerie vers ledit faux-
 bourg du Pollet: & le reste de ladite infante-
 rie & la plus grande partie de la caualerie le-
 gere se logea audit village de Martinglise. Sa-
 dite Majesté ayant cest aduis, resolut de lais-
 ser mondit sieur le Marechal de Biron, pour
 commander audit Arques & s'en venir en
 personne audit Pollet, où d'arrïace il alla lo-
 ger en pleine campagne, loing dudit moulin
 retranché, quelque caualerie & bonne trou-
 pe de gens de pied, par lesquels il feit entre-
 tenir les escarmouches des ennemis tout le
 long du iour à leur grande honte & perte: car
 ils ne sceurent iamais les faire reculer d'vn
 seul pas, leur tuerent de leurs capitaines &
 soldats, en eurent les corps & en prindrent
 plusieurs de prisonniers, par où l'on commen-
 ça à faire iugement, qu'il y auoit grande diffe-
 rence

1589 13 / 1589

10

rence des soldats d'une armee à l'autre. En
 fin sur les cinq heures lesdits ennemis s'estans
 les premiers lassez desdictes escarmouches, lo-
 gerent quatre de leurs regiments en vn villa-
 ge le plus proche dudit faux-bourg où ils a-
 voient bien faute de couuert, ayât deux iours
 auparavant esté brullé en leur presence, sans
 qu'ils entreprinsissent de le venir empescher.
 S'ils eurent pour ce iour mauuaise fortune du
 costé dudit Pollet, ils l'eurent encores pire de
 l'autre, à Arques: car apres s'estre logez audit
 village de Martinglise, où estans venus à l'es-
 carmouche pour desloger les soldats qui es-
 toient demeurez dans les plus prochaines
 hayes de ladite riuere du costé dudit Arques,
 mondit sieur le Marechal de Biron qui estoit
 pres de ladite malladerie regardant ce qui se
 passoit, faisoit entretenir lesdites escarmou-
 ches, iusques à ce que ayant veu sortir vn grand
 nombre de gens de guerre tât de pied que de
 cheual, pour enfoncer lesdits soldats & venir
 faucher les corps de garde de la malladerie, il
 leur feit faire vne si furieuse charge par mesdits
 sieurs le Grand Prieur, & de d'Anuille, & ce
 qu'il auoit de Noblesse pres de luy, que tout ce
 qui estoit sorty dudit village & ce qui estoit de-
 meuré fut mis en route, & y en eut plus de cēt
 cinquante tuez, entre lesquels estoient huiet ou
 dix portés tiltre de cōmandemēt & trois Capi-
 taines d'Albanois, y en eut plus de blesez que
 de tuez, leur demsura plusieurs prisonniers.

entre autres le Sieur du Mouestier Cornette de Monsieur de Nemours, le ieune Vieux-Pont & plusieurs autres, iusques au nombre de vingt qui ont payé bonne rançon. Les ennemis furent si estonnez de ce mauuais traitement qu'ils receurent esdicts deux endroits, qu'ils ne se peurent resoudre de rien entreprendre le lendemain : mais ceux du Pollet impatientes que l'on leur donnast tant de patience, les furent chercher iusques dans le village où ils estoient logez, en tuerent plus de cent, & entre autres le lieutenant de la Chastaigneraie, l'un de leurs Maistres de camp & qui commandoit les troupes dudit village, sans perte que d'un seul soldat de ceux qui firent ceste entreprise, en quoy il parut comme en tous les autres combats que la premiere impression qu'ils auoient prise les vns des autres en faisoient les vns plus, les autres moins vaillans que par raison ils ne deuoient estre. Le mesme iour ce que les ennemis auoient peu le iour precedent du costé d'Arques par la force & vertu de leurs gens, ils le voulurent tenter par l'effort du canon, & firent du costé de leur costau battre de trois pieces ladicte maladerie, & un petit retranchement qui y estoit : mais il n'y peut porter aucun damage. Au contraire sa Maiesté pour pleger les salues de leurs canōnades fit mener deux pieces de canō au haut dudit retranchement, dont il feit tirer quelques volles dans le village qui y don-

y donnerét tel effroy, que l'on en vit incontinent sortir tout le babage & la cauallerie qui y estoit logée, n'y pouuant plus demeurer en seureté, il en demeura à toute leur armée vn extreme despit, & combien que la raison eust voulu qu'ils eussent faict leur plus grand effort contre le Pollet, & pour leur reputation qui est l'instrument dont ils s'aydent le mieux, & encores pour l'effect & l'auantage que ils en eussent tiré, toutesfois toute leur fureur & animosité se conuertit sur la maladerie, laquelle ils resolerent de forcer à quelque pris que ce fust : & à quoy s'estans en chacun des trois iours suyuant perparez & resolu de l'entreprendre, & chascque fois ils y trouuerét des defauts qui les empescherét, surquoy ils pouuoient iuger que telles incertitudes sont ordinairement mauuais prestiges & augures de ce que l'on veut faire. En fin le ieudy vingttroiesime dudit mois de Septembre ils resolerét de l'executer, ayant dès la minuiet fait mettre toute leur armée en bataille, ils commencerét à la faire passer la petite riuere sans sonner tabourin ny trompette, pour à la pointe du iour estre prests de donner & forcer ledit retranchemét. Dont sa Majesté estant aduertie, ayant appellé ledit sieur Mareschal de Biron, se rendirent ensemble à ladite malladerie dès trois heures auant le iour, ayant ordonné d'y faire venir à la poincte du iour quatre ou cinq cens cheuaux seulement, n'estimant point que cela

23 / sept 1645
Bataille
de Marston

deust attirer vn tel combat que celuy qui y fut fait : lequel pour estre remarquable, merite de estre escrit , & pour le pouuoir mieux comprendre sert de parler de la situation de ladite malladerie qui en fut la cause. Sa Majesté ayant ordonné du retranchement qu'il feist faire à la aduenue dudict bourg d'Arques du costé de l'ennemy, elle s'aduina quasi apres court de faire à plus de deux mil pas dudict retranchement vne tranchée perdue, qu'il feist commencer du haut du costau iusques à la prairie vn peu pardelà ladite malladerie, pour se tenir plus pres des ennemis, & eux plus loing de sondit retranchement, n'ayant pas fait dessein de l'opiniastres contre vne grande force, toutesfois les y ayant veu venir les iours precedents si mollement, elle prist opinion de la disputer d'auantage & de la leur faire acheter si ils la vouloient auoir. Ladite malladerie à par le deuant du costé de l'ennemy deux plaines : l'vne, du costé du bois qui est au haut du costau : l'autre, deuers la prairie separées d'vn chemin creux planté des deux costez d'vne forte haye - le derriere de ladite malladerie est vne autre plaine sur le pendant dudict costau iusques au retranchement de l'aduenue dudict bourg d'Arques, bordée dudict chemin creux au delà du quel est ladite prairie. Le point du iour venu ayant sa Majesté recogneu toute la armee de l'ennemy en bataille qui i paroiffoit de plus de mille cheuaux & grand nôbre d'infanterie.

fanterie. Il pourueut premierement, avec l'aduis dudit Sieur Marechal de Biron, de loger dans ladicte maladerie sept à huit cés harquebusiers, & de garnir ladite tranchee de deux compagnies de Lâsquenets & de deux autres d'aduenturiers Suisses & de quelque peu de François, il ordôna au dessouz de ladicte Maladerie trois compagnies de cheuaux legers, à sçauoir la sienne que commandoit Harambure, celle du Sieur de Lorges & du Capitaine Fournier, qui pouoient faire six vingts bons cheuaux, lesquels il feist commander par ledit Sieur grand Prieur. Ordonna aussi pour les soutenir, les compagnies d'Ordonnance des Sieurs de la Force, de Bacqueuille, & de l'Archant, & encores vn peu au dessouz celles de Messieurs les Princes de Condé & de Conty, & au haut de ladicte tranchee demeura ledit Sieur Marechal de Birô avec les compagnies des Sieurs de Chastillô & de Maligny & quelque autre troupe de Noblesse, qui fut par ou cōmença l'escarmouche, laquelle fut tres bien soutenue par la prudence & sage conduite dudit Sieur de Birô, de qui les yeux seuls valloient la force & les bras de deux mil autres. De l'autre costé estât apparu quatre ou cinq cens cheuaux que menoit feu Sagône, ils furent si furieusement chargez par lesdites trois cōpagnies de cheuaux, qui les remenerēt batans iusques dâs vn autre sēblable gras de leur caualerie, & en ceste charge fut ledit Sagône tué d'vn coup

de pistolet que ledit Sieur grand Prieur luy donna, l'ayant choisy & recogneu pour commencer par là de venger la mort du feu Roy son oncle, toutes les autres cōpagnies ordonnees pour soustenir lesdits cheuaux legers firent chacun leur charge & fort à propos, & se estant apres les premieres charges r'alliez ensemble, donnerēt iusques à la Cornette blanche laquelle avec le reste de leur caualerie lesuyuât, furent arrestez par le regimēt des Suisses du Colōnel Galaty, à la teste duquel estoit avec luy ledit Sieur d'Anuille, qui auoit choisy sa place de bataille à plus de cinq cens pas au dela dudit retranchement que gardoit l'autre regiment desdits Suisses, & si auantageusement & à propos que ladite caualerie reuenant de la charge eut moyen de s'y r'allier, & celle des ennemis n'osa iamais entreprendre de l'enfoncer, ne pouuant neantmoins guerres sejourner pres d'eux, tant à l'occasion des harquebusiers que ledit sieur d'Anuille feit loger dans les hayes, & encores plus de ce que elle estoit veue des pieces qui estoient dans le Chasteau & de l'autre costé de la riuiere, des premieres volles desquelles ils furēt tellement incommodez qu'ils furent contraints de se retirer avec grandissime perte. Au mesme tēps que ce fait la seconde charge par la caualerie, les Lansquenets des ennemis donnerent à la dite tranchee perdue, & en approchant, soit qu'ils se veissent trop engagez, ou que ce fust leur

leur deſſein de ſe rendre à bon eſcient ou par trahiſon, ils cōmencerent à crier qu'ils ſe vouloient rendre & ſeruir le Roy, dont ils furent trop toſt creuz par ceux de la dicte tranchee & autres qui leur baillerent les mains & les attirerent dans leur retranchemēt. Ce que n'eſtant point encores entēdu par ledit Sieur de Biron, & les tenant pour ennemis, leur feit vne charge, & lors ils leuerent les mains & luy dirent qu'ils s'eſtoient renduz. Ils paſſerent plus outre & vindrēt iuſques où eſtoit le Roy, lequel n'en eſtant point encores aduertiy & recognoiſſāt leurs enſeignes, leur voulut auſſi faire vne charge, laquelle ils arreſterent par les meſmes proteſtations de vouloir ſeruir ſa Maieſté. Pluſieurs de leurs Capitaines luy eſtās venuz toucher les mains le ſuppliant de faire traiēter avec eux par ledit Sieur Mareſchal de Biron pour leur donner aſſurance de ce qui leur eſtoit deu par ledit Sieur de Mayenne, que cela eſtant tenu en compte de debte de la Couronne de France, ils ſeruiroiēt fidelement ſa Maieſté. Ce qui leur fut accordē par le Roy qui les renuoya audict Sieur de Biron, eſtans peſſe-meſle noſtre cauallerie; la pluſpart de laquelle leur voyant encores les armes entre les mains, n'eſtoit point d'aduis de traiēter avec eux de ceſte façon & pluſtoſt les tailler en pieces, & commencer par eux la victoire ſur les ennemis, dont ils ne furent pas creuz. Cependant ſadicte Maieſté & ledit

Sieur de Biron estans occupez aux autres cō-
 bats qui se faisoient, & se voyas lesdits Lansquenets
 separez d'eux, cōme ils veirent le gros de
 ceste caualerie qui venoit dōner iusques aux
 Suisses, estimant qu'il les deust enfoncer, com-
 mencerent à tourner leurs armes contre ladi-
 te Majesté, & gagnant le haut du bois, feirent
 vne salue d'arquebuzades à la troupe où e-
 stoit ledit sieur de Biron, qu'ils contraignirent
 de reculler de ladite tranchée, de laquelle ils
 se faisirent, desualiserent la pluspart des sol-
 dats y estans, prindrent les enseignes desdites
 deux compagnies de Lansquenets, & vne de
 celles des Suisses aduanturiers qui y estoient
 en garde, ayant par ceste insigne trahison &
 perfidie qui n'a point encores eu de semblable
 gagné ladite tranchée & icelle liurée ausdits
 ennemis, de laquelle Dieu ne permist pas que
 ils iouyissent longuement. Car estant suruenu
 monsieur de Montpensier avec sa cornette &
 vne compagnie de gensd'armes de l'auant-
 garde, & ledit sieur de Chastillon avec vn ra-
 fraichissement de cinq cens bons arquebu-
 ziers, lesdits ennemis furent contraincts de se
 retirer & abandonner lesdictes malladerie &
 tranchée, en laquelle ladiète Majesté feit, au
 mesme instât, amener deux canons dont il feit
 tirer dans les Suisses des ennemis qui avec
 quelque caualerie faisoient la retraite, en la-
 quelle ils furent fort incōmodez desdits canons,
 sans que jamais l'on leur veist tourner la teste
 pour

pour veoir d'où leur venoit le mal. Ainsi la Ma-
 jesté demeura victorieuse & maistresse du
 cháp de leur bataille qui estoit couuert d'une
 grande quantité de morts des ennemis, qu'ils
 n'eurent pas soing & plustost le cœur de reti-
 rer. Il se verifie qu'il leur fut tué en ce combat
 plus de quatre cens homes, dont il n'y en eust
 peu avoir cent cinquante de l'infanterie, tout
 le reste estoit Noblesse ou pour le moins de
 leur caualerie: entre lesquels l'on nommoit
 leur caualerie: entre lesquels l'on nommoit
 leur principaux, Sagonne, Maistre de camp
 pour principaux, Sagonne, Maistre de camp
 de leur caualerie legere, le Baron de S. Andié
 frere du feu Comte de Saulx: celui qui por-
 toit la cornette dudit Sagonne, Bourg l'un de
 leurs Maistres de camp, quatre capitaines de
 leurs compagnies d'Albanois, les deux Ma-
 reschaux de camp du sieur Marquis du Pont,
 & plusieurs autres Gentils hommes, la plus-
 part Francois, dont la perte paroist beaucoup
 en leur armée, qui en est tres mal fournie. De
 blesez il y eut bien plus grand nombre, de pri-
 sonniers aussi, entre lesquels sont le sieur Cô-
 te de Blain, l'un de leurs Mareschaux de camp,
 Tremblecourt Lorrain, l'un de leurs Maistres
 de camp, & plusieurs autres, tant que les
 prisons de Dieppe en sont toutes pleines.
 De ceux de sa Majesté il si perdit six ou sept
 Gêtils hommes, entre lesquels le sieur Com-
 te de Roussi est seul de remarque & renom, il
 y en eut d'avantage de blesez, entre autres les
 sieurs de Bacqueuille qui en est mort depuis,

& de l'Archant qui en est guarý, des gens de
 pied il en fut tué quelques vns, & y en eut
 beaucoup de blessez par la trahison desdits
 Lansquenets, qui emmenerent aussi prison-
 niers avec eux les sieurs Comte de Rochefort,
 frere de monsieur le Duc de Montbazon, & le
 sieur de Riuau qui estoiet demeurez avec eux,
 comme les tenans pour rendus. La sagesse &
 toute-puissance de Dieu reluist en toutes ses
 œuures, mesmes à la conduicte des actions
 humaines: mais il n'y a lieu où elle soit plus
 remarquable qu'aux euuenemens de la guerre:
 pour ceste raison s'est-il mommé le Dieu des
 batailles, parce que luy seul veut & peut distri-
 buer la force, & estans lesdites batailles les ar-
 reits des souuerainetez & qui decidēt les plus
 grandes querelles des hommes: il s'est voulu
 reseruer ceste derniere cognoissance, & faire
 veoir que ce n'est point le nombre des gens de
 guerre ny la puissance des armées, mais sa sen-
 le volonté qui donne les victoires à qui il luy
 plaist. Il en a donné en ce combat, vn bien par-
 ticulier tesmoignage, ayant permis que qua-
 tre ou cinq cens cheuaux, mil ou douze cens
 hommes de pied François & la presence de
 deux mil cinq cens Suisses, ayent mis en rout-
 te ceste grande & puissante armée qu'ils pu-
 blioiēt (eux-mesmes) estre de vingt ou trente
 mil hommes, dont à Dieu seul soit la gloire, &
 non à ceux qu'il y a employez: car l'effect en
 est par dessus la force humaine. Ainsi sa Ma-
 jesté

jecté estant demeurée maistresse de ceste tranchée, qui auoit esté cause du combat, estoit de heure à autre attédant que les ennemis y deussent reuenir pour reparer promptement ceste honte, auparauât qu'elle peust estre diuulgée : toutesfois ils laisserent passer le vendredy & samedi ensuyuant, sans monstrer aucun resentiment du dommage qu'ils auoient receu. Mais elle fut inesperément aduertie, comme le dimanche vingtquatriesme dudit mois de Septébre; dès la minuit, qu'ils estoient deslogés de leur quartier, & avec tel effroy & diligence, qu'ils laisserent de leurs blessez, munitions & equipage : qui eust esté assez pour iuger que ce fust pour se retirer du tout. Toutesfois sa Majesté fut le lendemain aduertie, comme ils estoient seulement allez tourner le costau, pour passant le plus loïn qu'ils peurent de son armée, se venir camper entre Dieppe & Arques. Pour ceste occasion ayant sadité Majesté laissé dans le Chasteau dudit Arques le sieur de la Garde, l'un de ses Maistres de camp; avec vne partie de son regiment, vint loger en ladite ville de Dieppe, & fait loger vne partie de son armée dans les faux bourgs. & le reste dans les plus prochains villages. L'ennemy après auoir fait sept grandes lieues arriua le mardy vingt sixiesme ensuyuant, quasi vis à vis d'où il estoit party, & ne fait que chager de costé, pour y chercher, comme font les malades, quelque allegement ou meilleure fortune:

= 4 p. 16

à Dieppe loger

Il ne fut plustost logé en de petits villages qui auoient au parauant esté tous bruslez, que sa Majesté feit au dessus du faux-bourg dudit Dieppe qui estoit de leur costé & à deux harquebuzades d'où ils estoient logez, retrâcher vne petite crouppe, où il logea partie de son infanterie & y feit mener deux canons: ce que ayant esté recogneu par les ennemis, ils en firent le semblable, & se retrancherent à bon esciét en tous les logis qu'ils tenoient, de sorte qu'à veoir l'assiette du cap desdites deux armées il eust esté malaisé de iuger quels estoient les assiegez où les assiegeans: mais à la forme du combat l'on les eust tousiours recogneu pour estre les assiegez: car de leur part l'on n'en auoit bruit ny alarme quelconque. Au contraire, il n'estoit iour que ceux de sa Majesté ne donassent dans leurs tranchées & barricades de leurs logis, ne prissent prisonniers & ne tuassent beaucoup de leurs gens. Ils en enuoyerent quelques vns loger au bourg d'Arques, où ils ne furēt pas plustost arriuez que ledit sieur de la Garde feit, du Chasteau & en plein iour, vne sortie sur eux, en tua grâde quantité, en desarma plus de cent cinquante, & meit le reste en routte: de sorte que de toutes parts il leur succedoit tres mal: & voulurent le dimanche commencer pour le moins à faire vn peu de bruit, & meirent sept ou huit de leurs pieces en batterie de bien fort loing, & en tirerent cinq vollées seulement, dont les aucunes ar-

lyes arques

Les arrivèrent iusques sur les tuilles des pre-
 mieres maisons d'aupres de la porte, sans que
 ils feissent autre dommage que d'un seul hom-
 me qui fut tué : mais ils ne peurent gueres
 continuer. Car aussi tost leur fut faite vne
 autre contre batterie qui des premiers coups
 desmonta l'une de leurs pieces, & eurent as-
 sez de peine de retirer promptement les au-
 tres, qui ne demurerent pas à la batterie trois
 heures entieres. En reuanche la Majesté feit
 mener à plus de mil pas hors de son fort deux
 canons qui battoient sur le corps de garde de
 leur cavallerie, dont ils receurent grande per-
 te: en fin apres avoir demeuré dix iours en-
 tiers audit pretendu siege, & s'y estans com-
 portez tout d'une autre forme qu'il ue se feit
 jamais en aucun autre: car ce fut sans appro-
 ches, sans alarme ou escarmouche, & sans que
 aucun d'entr'eux sinon ceux qui y furent a-
 menez prisonniers, peust parler du retranche-
 ment où la Majesté feit loger ses canons, tant
 s'en faut qu'ils sceussent rien dire de la con-
 tr'escarpe du fossé, ny de la muraille de ladite
 ville, de laquelle ils se sont contétez de publier
 la prise auât que de l'avoir veue, ils se retirerét
 fort honteusement l'ynziesme iour. L'on avoit
 estimé qu'ils eussét ceste patiéce & voulussét
 mesnager leurs homes, pour attendre l'armée
 qu'aménoiét messieurs le Côte de Soissôs, de
 Longueuille & Marechal d'Aumôt, & essayer
 de desfaire toutes les forces de la Majesté en

vne seule fois. Mais tant s'en faut que cela les
 arrestast audit siege, qu'au cōtraire la nouvel-
 le qu'ils eurent le Ieudy qu'elle en estoit à
 vingt lieues pres, fut la seule raison qui les feit,
 le Vendredy matin, desloger si promptement.
 Et bien que sa Majesté se fust mis en bataille a-
 uec huiet ou neuf cens cheuaux, à la veue de
 toute leur cavallerie qui faisoit retraite, ils eu-
 rent tant de haste de gagner pais, que cela leur
 feist oublier de monstrier aucun deuoir de la
 venir recognoistre: ce que ne fait pas sa Maje-
 sté, qui les fait suivre quasi iusques à leur pre-
 mier logis: bref si à l'arriuee ils ne feirent rien
 qui vaille, au deslogement ils feirét encore pis.
 Et ceux qui les veulent excuser se trouuēt em-
 peschez par où commencer, ou de plaindre
 leurs chefs & capitaines d'auoir hazardé leur
 reputatiō sous la foy de gens de si peu de va-
 leur, ou les soldats de n'auoir trouuē en leurs
 Capitaines, tant de resolutiō & bonne cōdui-
 te, ny à beaucoup pres de ce qu'ils en auoient
 esperé. N'ayant toute ceste armee monstree
 courage, si non d'auoir porté avec force leur
 honte & leur perte, sans auoir pour cela, desi-
 sté de publier leurs souhairs & desseings pour
 effects certains, tantost qu'ils auoient cōtraint
 le Roy de se retirer en Angleterre, tātost qu'ils
 l'auoient entierement deffait, iusques à s'attri-
 buer la victoire du cōbat du Ieudy xxj. de Se-
 ptēbre, & au lieu des trois enseignes que leurs
 Lansquenets, par leur trahison susdite, auoient
 empor-

importees de la tranchée, en auoir enuoyé,
 comme l'on dict, xvij. ou xx. à Paris, à qui ils
 ont fait payer ce taffetas plus cher qu'il ne leur
 auoit cousté, encores qu'ils l'eussent achepté
 expressement pour le leur enuoyer. Ces vani-
 tez & artifices ont peu leur seruir quelque-
 fois, mais ce sôt remedes, lesquels repetez hors
 de saison, deuiennent poisons & tuent plus
 qu'ils ne guarissent. Sa Majesté les ayant veu
 descamper si inopinément de deuant son ar-
 mee qu'elle tenoit hors de la ville de Dieppe,
 estima que ce fust (ce que par raison ce deuoit
 estre) pour aller audeuant dudit secours & le
 combatre au parauant qu'il la peust joindre.
 Ayant depuis esté confirmee en ceste premie-
 re opinion par les trois premiers logis que feit
 l'armee ennemye, qui ne furent qu'en tour-
 noyant & sans s'enslongner beaucoup de celle
 de sa Majesté: elle se resolut, sentant ledit se-
 cours proche de Dieppe de sept ou huit lieu-
 es, d'en partir avec trois ou quatre cens che-
 uaux seulemēt & l'aller joindre, laissant mon-
 sieur le Mareschal de Biró audit Dieppe, avec
 toute l'armee, & combien que l'ennemy ne
 fust qu'à cinq lieues du lieu où elle joignit le-
 dit secours, elle ne laissa à sa veue, & dès le iour
 de son arriuee, de prendre & forcer la ville &
 chasteau de Gamache, & depuis reprendre la
 ville d'Eu, qui estoiet les plus belles occasions
 par lesquelles il pouuoit offrir & semôdre le-
 dit Duc de Mayēne au cōbat: mais au lieu d'y

venir, craignât au contraire q̄ apres les offres,
 l'on en vint aux cōtraintes, il se resolut de pas-
 ser en diligēce la riuere de Sōme, courât ce-
 ste honteuse retraitte d'vne autre plus grande
 faute, & publiant qu'il auoit esté contraint de
 descēdre en la Picardie pour se saisir luy mes-
 mes des villes de la prouince, lesquelles par
 le traicté qu'il auoit auparauāt fait par ses de-
 putez à Arras, il s'estoit obligé de remettre en-
 tre les mains des Espagnols, qui ne vouloient
 pas entrer en leur secours, sans l'accōplissement
 de ceste obligation: à quoy il doutoit que ceux
 desdictes villes ny consentiroiēt pas aysémēt.
 Sa Majesté qui auoit en principal desseing de
 les attirer à vne bataille, preuoyant, puis qu'ils
 l'auoiēt euitee, estant de deça ladite riuere de
 Somme, que l'ayant passée les premiers, il se-
 roit du tout impossible de les y forcer, elle se
 resolut de les y attēdre à leur retour, ne s'estāt
 pas aussi beaucoup esmeue pour empescher
 leur autre desseing de la remise desdictes vil-
 les, par ce que la raison estoit pour cela de soy-
 mesmes assez forte, sans qu'elle eust besoing
 d'estre aydee de sa presence ny d'aucū autre
 soing & artifice: se confiant que les François,
 bien que leur chaleur & promptitude natu-
 relle les esmeue bien quelquefois à sedition
 & rebelliō pour quelque temps, qu'ils ne sont
 point encores neantmoins tant degenez de
 leurs ancestres, q̄ pour cōplaire aux passions
 d'autrui, ils voulussēt se resoudre de se dōner
 à vn

à vn maistre eſtranger, y ayât trop d'exêples qui
 les en peuuēt faire ſages, & reconnoiſtre qu'il
 n'y a dominatiō au môde pl^s douce que celle
 de ceſte monarchie. Ainſi ayât ſa Maieſtê fait,
 depuis leur paſſage de la riuere, encores vn
 peu de ſejour audit Dieppe, tant pour pour-
 ueoir aux affaires de la prouince de Normâdie
 en laquelle il laiſſoit môſieur le Duc de Mont-
 penſier avec les forces qu'il auoit amenees, q̄
 auſſi pour recueillir les quatre mil Anglois
 qui luy eſtoiēt enuoyez par la Royne d'Angle-
 terre: elle en partit le xxj. d'Octobre & vint à ^{21 octob}
 petites iournees ſâs paſſer la riuere, eſtât touſ- ⁸⁹
 iours du coſtê de l'ennemy, iuſques à Meulâ,
 eſtimât que quand ce n'euſt eſtê que pour la
 reputation, & pour ſaire valloir quel que choſe
 les grandes promeſſes qu'il auoit faites à ceux
 de ſo party, il feroit quel que iournée en auât:
 mais en fin voyant qu'il ne ſe picquoit point
 pour tout cela, elle eſtima que ce qu'il n'auoit
 voulu faire pour acquerir Dieppe, il le feroit
 pour le moins pour la deſſence de Paris. Pour
 ceſte occaſion elle reſolut de paſſer la riuere
 de Seine audit Meulâ, & ſ'en venir droict au-
 dit Paris avec double deſſeing, ou de cōbattre
 l'ennemy, ou pour le moins de le retirer de la
 Picardie, où par trahiſō & intelligēce il auoit
 ſurpris la ville de la Fere: & y pouuoit faire au-
 tres ſêblables pratiques melmes eſtât la pluſ-
 part de la Nobleſſe du pays venue trouuer ſa
 Maieſtê. Elle arriua le xxxj. d'Octob. au villa- ^{31 octob}

ge de Baigneux, distât dudit Paris d'une lieue
 seulement: & fait loger là son armée, & es
 villages de Mont rouge, Gentilly, Icy, Vaugi-
 rard & autres les plus proches. Des ledit iour
 elle voulut elle mesme recognoistre tout le
 tour des tranchées qui environnent les faux-
 bourgs qui sont deçà la riuere. Soudain avec
 l'aduis desdits Princes, Mareschaux de Fran-
 ce & autres capitaines de son armée, elle reso-
 lut de les faire attaquer le lédemain à la poin-
 cte du iour par trois troupes & en trois di-
 uers endroiets qu'elle distribua. A sçauoir l'v-
 ne composée desdits quatre mil Anglois, & de
 deux regiments de François, & d'un autre de
 Suisses audit sieur Marechal de Biron, qu'el-
 le fait assister des sieurs Baron de Biron son
 fils, de Guitry & autres seigneurs: & luy or-
 donna de donner du costé des faux-bourgs
 Sainct Marcel & Sainct Victor. L'autre, com-
 posée de quatre regimens de soldats Fran-
 çois, de deux regiments de Suisses, conduits
 par ledit sieur d'Anuille Colonel general
 de tous lesdits Suisses, & quatre compagnies
 d'auaturiers audit sieur Marechal d'Aumôt,
 assisté aussi de Messieurs le grand Escuyer, &
 de Rieux Marechal de camp, & bonne trou-
 pe de Seigneurs & Gentils hommes, pour
 assaillir du costé du faux-bourg S. Jacques
 & S. Michel & autres. L'autre troupe de dix
 regiments de soldats François du regiment de
 Lansquenets conduict par Tische Scombert:
 & d'un

& d'un regiment de Suisses, aux sieurs de la
 le Nouë & de Chastillon, pour donner du co-
 sté des portes S. Germain, Busi & Nesle. Ayât
 aussi donné à chacune desdites troupes un
 bon nombre de Gentilshommes à pied bien
 armez, pour sonstenir l'infanterie en cas de
 quelque grand effort & resistance, & outre à
 la queuë de chacune troupe deux canons &
 deux couleurines. Ayant aussi departy toute
 la caualerie de l'armée en trois troupes, des-
 quelles sa Maiesté commandoit l'une, Mon-
 sieur le Comte de Soissons vne autre, & Mon-
 sieur de Longueuille l'autre: & estoient icel-
 les destinées chacune pour chacun des trois
 costez où il estoit ordonné d'attaquer. Suy-
 uant cest ordre, & à la poincte du iour du pre-
 mier iour de Nouembre, lesdits faux bourgs
 furent tellement attaquez, qu'en moins d'une
 heure ils furent tous emportez, avec meurtre
 de sept à huit cens hommes de ceux qui e-
 stoient venus à la deffence, perte de quatorze
 de leurs enseignes, & prise de treize pieces
 de canon tant grosses que petites, sans qu'au-
 cun des assaillans s'y soit perdu, & furent les
 assiegez suyuis de telle furie, que peu s'en fal-
 lut que les nostres n'entrassent avec eux pelle
 mesle dans la ville, & sans que le canon ne fut
 pas du tout si diligent à venir qu'il auoit esté
 ordonné, les portes eussent esté ouuertes &
 enfoncées auparauant qu'elles eussent esté
 remparées. Ainsi sa Maiesté entra au faux,

Novemb 29

bourg S. Jacques sur les sept à huit heures du matin : criant le peuple par les rues à haute voix, viue le Roy, & plus avec demonstration d'allegresse, que d'aucun estonnement, ayant esté obserué vn ordre non encores practiqué entre les soldats, mesmes des François, que nul ne se desbanda pour aller au pillage, ny se loger que les quartiers n'eussent esté faits. Seulement dans l'Abbaye S. Germain se r'enfermerent quelque cent cinquante de leurs harquebuziers, qui feirent vn peu de contenance de la vouloir garder, comme ils l'eussent bien peu faire pour quelque temps, estant tresbonne & forte : mais sur la minuict ayans esté sommez ils se rendirent, & demeura la dite Majesté maistresse absoiue de tous lesdits fauxbourgs estans de deçà la riuere. A cela & à se barricader deuant les portes de ladite ville & a establir les gardes, se passa tout le reste de la iournee dudit premier de Nouembre. Et ayant sa Maiesté esté aduertie que dès la nuict dudit iour, ledit Duc de Mayenne estoit avec la pluspart de son armee entré en ladite ville, & par là obtenu la moictiè de son desfeing, qui estoit de le retirer de la Picardie, elle voulut essayer de paruenir à l'autre, qui a tousiours plus esté de combattre & deffaire ses ennemis en campagne, que non pas d'exercer sa Iustice contre des murailles, & les pauures subiets seduits par fausses inductions & parolles. Elle attendit tout le ieu dy deuxiesme

xième dudit mois, pour veoir s'ils feroient
 quelque sortie: & voyant qu'ils ne môstroient
 aucun ressentiment du dommage qu'ils auoient
 receu le iour precedent: elle se resolut
 le vèdredy matin de sortir desdits fauxbourgs
 & se mettre en bataille, à la veüe de ladite vil-
 le, pour offrir le combat ausdits ennemis, &
 y ayant demeuré depuis huit heures du ma-
 tin iusques sur les xj. heures sans qu'il parust
 iamais personne, elle en partit se contentans
 pour ceste fois d'auoir entrepris & executé
 sur ladicte ville, ce qui n'y auoit point enco-
 res esté fait, laissant ceste honte à seldits en-
 nemis de leur auoir tant de fois offert le com-
 bat sans qu'ils y soient iamais voulu venir: qui
 doit seruir de suffisante raison de n'adiouster
 doreseuuant plus de foy aux vanteries qu'ils
 publient de leur valeur & grand courage: &
 d'auoir au reste fait cognoistre aux habitans
 de ladicte ville, à combien ils ont esté pres de
 leur entiere ruïne: & que le remede que l'on
 y apporte est quasi pire que leur propre per-
 te: ayans apprins ceste fois, à leur despens,
 qu'ils ne peuuent plus demeurer en seureté
 qu'ils n'ayent dedans eux ou en leurs portes,
 vne forte & puissante armee, qui en fin fera à
 plusieurs fois ce que la plus cruelle enne-
 mie pourroit faire y entrant en la plus gran-
 de furie, qui sera leur ruïne vniuerselle, & la
 desolation de ceste belle & opulente ville,
 qui est la capitale, & le principal ornement

de ce Royaume. Dont sadicte Majesté a bien fait cognoistre qu'elle a plus d'apprehension & de soin de leur propre salut qu'ils n'ont pas eux mesmes : ausquels peut-estre que Dieu fera la grace de deuenir plus sages cy apres, & ayant eux & les autres peuples, eu en tant de occasions la preuue si prompte de la contrariété de ce qui leur auoit esté mis, qu'ils commencerét à ouuir les yeux de l'entendement, & ce qu'ils n'ont voulu cy deuant ceder à la raison & à la iustice, qu'ils le cederôt & se rendront maintenant aux euenemens qu'ils voyent reussir à leur hôte & confusion aussi grande que la gloire que sa Maiesté en rapporte est inestimable. Pleust à Dieu comme des herbes les plus ameres se faict le miel le plus doux, que de ces horribles malheurs que nous supportons il voulüst qu'ils'en peult pour nous composer quelque bonne & heureuse fortune: qu'il inspirast le Roy de cōtinuer à ne proceder pas contre ses subiets comme contre ses ennemis iurez, mais ainsi que contre enfans despités & opiniastrés, les verges en vne main & la pomme en l'autre. Et combien que les iniures faictes à l'Estat, soient crimes publics, & que c'est offencer les bons que de les pardonner, pour le pouuoir faire sans preiudice de personne qu'il ne les repute qu'iniures particulieres: & comme telles qu'il les pardonne & abolisse sans en rechercher vne vengeance exemplaire teincte du sang de son peuple:

ainsi

ainsi que feroient les estrangers conquerans, se contentant que la Iustice soit faicte des principaux autheurs du cruel assassinat commis en la personne du feu Roy son frere. Que ce seroit trop d'impieté & d'ingratitude à toute la France de laisser impuny. Qu'il pleust aussi à sa diuine bonté inspirer les peuples, à ce que ainsi que ceux qui se sont laissez transporter à la collere, quand ils sont reuenus à eux, la honte qu'ils ont de leur fureur passée les rënd plus doux & traictables. Ainsi apres tant de furies & insanies passées retournés en eux-mesmes, qu'ils en puissent deuenir maintenant plus sages & temperez : & voyant à descouuert ce que iusques icy ils n'ont veu qu'au trauers de vn espais brouillars de la passion d'autruy. Ils recognoissent que l'intètion de sa Maiesté ne tend qu'à leur repos & conseruation, pendant qu'eux agitez de furie ne sont ingenieux que à procurer leur entiere ruyne & confusion. Et pour ceste occasion qu'ils recoürent à la clemence, prouocquans la naturelle inclination qu'il y a par vne prompte repentance : & puis qu'ils ont assez recogteu que la benediction de Dieu est apparente sur luy, l'ayant desue-loppé de tant de dangers qui luy ont esté préparéz. Luy ayant aussi donné d'vne main liberalle les parties necessaires à vn grand Roy, & à vn grand Capitaine. Qu'ils considerent qu'il seroit desormais grande saison de ne luy plus donner occasion d'esprouer sa force &

sa valeur contre son peuple & à son malheur,
 qu'il seroit plus cōuenable de la reseruer pour
 estre employée à l'entier establissement & ac-
 croissement de ceste Couronne, contre les e-
 strangers noz ennemis mortels, seuls archite-
 ctes de noz miseres, afin qu'au lieu qu'ils se
 preparent de se reuestir de nos ruines, nous
 puissons aller haster la leur, qui n'est diffe-
 ree sinon d'autant que nous differôs de nous
 re-vnir, & establir entre nous vne bonne &
 perdurable paix: laquelle il ne suffist pas de
 souhaiter, il faut encores plus traualier à la
 meriter, & viuans tout autrement que
 nous n'auons vescu, par bonnes
 œuures, nous en rendre
 dignes.



CON-

CONTINUATION
DE CE QUI EST ADVENU EN
L'ARMEE DV ROY, DEPPIS LA
prise des faux-bourgs de Paris, jus-
ques à celle de ia ville
d'Alençon.

QOMBIEN que les exemples & reigles ordinaires monstrent assez, que le temporisement & la patience suffit pour dōner aux Princes legitimes les victoires des rebellions infaillibles, sans prendre le hazard des combats: toutesfois la charité de sa Maiesté a esté si grande enuers ses subiets, que pour les redimer des oppressions qu'ils souffrent & sont pour souffrir encores d'auantage, par la continuation & longueur de la guerre, elle n'a rien tant cherché & désiré depuis que elle est entrée en son armee pour la finir promptement, que d'exposer l'euuenement de sa cause à la iustice d'une bataille, l'ayant offerte à ses ennemis en toutes les occasions qui se sont presentees de le pouuoir faire, comme elle fait premierement lors qu'ils la vindrent

chercher en Normandie, & qu'ils publioient qu'ils alloient non à vne bataille, mais à vne victoire toute acquise, quand à leur veue au partir de Dieppe, elle vint assieger & prendre la ville & chasteau de Gamaches, & deux iours apres reprédre celle d'Eu, n'estant toute leur armée qu'à trois lieues de là, depuis en reuenant ayant fait cinq ou six iournées de leur costé, sans auoir voulu passer la riuiere de Seine au Pont de l'Arche, comme elle pouuoit faire, & ayant differé de la repasser à Meulan pour les attendre au combat. Et depuis encores apres auoir prins les faux-bourgs de Paris, le iour que sa Maiesté en voulut partir, ayant demouré en bataille quatre heures entieres, pour veoir s'il paroistroit quelque effect de ceste furie, en laquelle on disoit qu'ils y estoient arriuez, comme il a esté plus amplement décrit par le discours precedent. Et estant sa Maiesté venue loger au village de Lynats sous Mont-le-hery, elle y auroit à mesme fin voulu sejourner encores vn iour entier, estimant que s'estas les ennemis reposez & rafraichis trois iours entiers en la ville de Paris, que le courage leur seroit reuenu, & voudroient, peut estre, sortir pour là y venir rencontrer, estant bien resoluë s'ils s'en fussent mis en aucun deuoir, de faire plus de la moitié du chemin pour leur aller au deuant. Mais ayant esté aduertie que au lieu de se picquer de toutes ces occasions, ils auroient estimé avec moindre peril, pou-

uoir descharger leur colere à saccager les par-
 ticuliers habitans de ladite ville, & executer
 eux mesmes ce que l'on pensoit qu'ils deus-
 sent empescher d'executer aux autres: impu-
 tās aux plus riches & aisez de ladite ville pour
 pretexte de les pouuoir plus impunément
 massacrer & piller, qu'ils estoient seruiteurs
 de sa Majesté, n'ayant pardonné à sexe ne aa-
 ge: ains tué & noyé plusieurs hommes & fem-
 mes pour excuser auoir esté entrepris par
 pratiques & intelligences, ce qui fut executé
 par la velleur des gés de guerre de sadite Ma-
 jesté, & la lascheté & peu de resolutiō de ceux
 qui estoient dans ladite ville, en laquelle viuāt
 à discretion, & y estant tellement acasez qu'il
 n'y auoit plus ordre de les en pouuoir tirer: sa
 Maiefté resolut de reuenir prendre la ville &
 chasteau d'Estapes. A cela bien aidée, de l'ad-
 uis qu'elle eut que le sieur de Clermōt de Lo-
 desue avec cinquante ou soixante Gentilshō-
 mes y estoient r'enfermez, sur l'assurāce que
 le Duc de Mayenne leur auoit donnée & con-
 firmee par plusieurs ses lettres, qui furent in-
 terceptes, qu'il les en viendroit degager avec
 toute son armee, estimant sa Maiefté que y e-
 stant obligé de sa foy & de son honneur, ce se-
 roit vne occasion qui pourroit reüssir à ceste
 fois. En ceste opiniaion elle partit duduit village
 de Lynats, le Dimanche cinquiesme iour de
 Nouembre, & vint d'vne traite avec son ar-
 mee iusques audit Estapes, qu'elle auoit fait

D

Nota de
 Guisart

Estapes

Suivant

inuestir dès le matin. Et combien qu'elle n'y
 peust arriuer qu'il no feust la nuit fermee;
 toutefois d'arbordee, elle gaigna tous les faux
 bourgs que les ennemis firent quelque con-
 tenâce de vouloir deffendre: dès la nuit mes-
 me la ville fut aussi gaignee, & se retirerēt tous
 les gens de guerre dans ledit Chasteau qui fut
 aussi tost inuesty, & en furent faites les appro-
 ches, & deux couleurines mises en batterie de
 plain iour, le mardy ensuyuât. Ce que voyant
 ceux de dedans & que ceste armee de secours
 ne comparoissoit point, & qu'il n'en estoit au-
 cune nouvelle: ils demanderent à parlemen-
 ter & se rendirent le mesme iour, à condition
 que huit des principaux d'entre eux demeu-
 reroient prisonniers de guerre, iusques à ce
 qu'ils en eussent fait rendre sept ou huit au-
 tres qui leur furent nommez: ayant sa Maje-
 sté depuis ladite capitulation fait ceste grace
 audit sieur de Clermont de Lodesue, à deux
 Maistres de Camp & cinq autres, qui deuoient
 demeurer prisonniers de les r'enuoyer soubs
 leur foy. Ainsi sortirent dudit Chasteau enui-
 ron quarâte Gentilshommes, & plus de deux
 cens soldats qui furent conduits en toute seu-
 reté iusques à la moitié du chemin de Paris.
 La premiere consideration qui vint à sa Maje-
 sté, fut que ceste pauvre ville d'Estampes a-
 uoit en quatre mois esté desia prinse trois fois:
 & combien qu'il luy eust esté vtile d'y tenir
 vne bonne garnison, toutesfois comme de
 son

Estampes gaignee

*Estampes q
 fait prinse
 sans garnison*

son naturel elle est aussi aisee à vaincre à la pi-
 tié & clemence qu'elle se rend inuincible à
 ses ennemis, elle se contenta de ne prendre
 autre seureté de ladite ville que la foy des ha-
 bitans d'icelle, ausquels elle s'en voulut fier:
 & encores pour les oster de toute crainte qu'e-
 par le moyen d'iceluy Chasteau elle les vou-
 lust par apres traicter plus rigoureusement:
 elle resolut de faire desmolir sondit chasteau
 & laisser à eux seuls la garde de ladite ville,
 estant bien asseuree que la comparaison du
 traictement qu'ils auoient receu d'elle ou de
 ses ennemis, c'estoit la meilleure garnison qui
 les eust peu retenir en son obeissance. Sa-
 dite Majesté y fait seiour iusques au samedy
 ensuyuant, pendant lequel arriva vn Gen-
 til homme despesché de la part de la Roy-
 ne douairiere, porteur d'vne requeste qu'el-
 le presentoit à sa Maiesté, pour la supplier
 de luy vouloir faire iustice du cruel assassinat
 commis en la personne du feu Roy son mary,
 laquelle requeste sadite Majesté remit à rece-
 uoir quand elle seroit seante en son Conseil,
 où estant le lendemain & y ayant fait appeler
 ledit Gentil homme, apres qu'il eut exposé sa
 creâce & sadite requeste esté leuë tout haut en
 la presence de tous les Princes, Mareschaux de
 Frâce, & principaux Seigneurs & Gétil-hom-
 mes, qui se retrouuerét lors pres d'elle en tres-
 grand nôbre, par laquelle outre ce qu'elle desi-
 roit de sa Majesté elle adiueroit nô seulemēt lei-

*la requeste
 morte en un
 phantome*

Princes & la Noblesse de France, mais tous les Princes de la Chrestienté de l'assister en ceste iuste cause. Sadite Maieité faisant d'elle mesme la responce, declara qu'elle louoit grandement la resolution que ladite Dame prenoit de faire ceste poursuite, pour laquelle il l'enuoya ladite requeste en la Cour de Parlement transferee à Tours, pour à la requeste de son Procureur General & à l'assistance de ladite Dame, faire l'instruction du procez contre les coupables, à fin d'estre apres iugé en sa presence par les formes à ce conuenables: mais bien seante à ladite Dame, sadite Majesté ne vouloit pas discōtinuer la sienne, pour laquelle il voua derechef en presence de ladite compagnie, d'employer son soing & ses armées iustques à ce qu'il eust fait la iuste vengeance que Dieu luy permettoit & ordonnoit d'en faire. Ainsi si les termes pitoyables de la requeste de ladite Dame auoiēt rempli de larmes les yeux de ceux qui l'escouterent, la genereuse responce de sa Majesté les eut bien tost seichez d'une ardeur de cholere. En laquelle fut lors renouvelle par eux tout à haute voix le serment de ne despouiller leurs armes qu'ils n'eussent vengé ceste indigne mort du feu Roy leur maistre & à veoir leur contenance ce n'eust pas esté aduantage à ceux de la Ligue si ceste requeste fust arriuee la veille d'une bataille. Mais voyant sa Maieité, que ne la honte ne la perte, n'auoit

ped

peu faire sortir ses ennemis de Paris: & qu'il
 n'y auoit plus d'esperance de les faire venir au
 combat, que par vne extreme necessité. Elle
 se resolut de r'enuoyer Monsieur le Duc de
 Longue ville, avec les forces qu'il auoit amē-
 nees de Picardie, se rafraischir en la Prouince,
 s'en estant avec luy retourné le sieur de la
 Nouë elle auroit fait le semblable du sieur de
 Giary, qui l'estoit venu rencontrer au partir
 desdits fauxbourgs de Paris avec vne fort bō-
 ne trouppes, l'ayant aussi r'enuoyé du costé de
 la Brie: & avec le reste qu'elle auoit fait
 aussi resolution de venir faire vn petit voyage
 iusques à la riuere de Loire, où plusieurs oc-
 casions l'appelloient, & ce en attendant que la
 premiere leuee de ses forces estrangeres fust
 plus aduancee qu'elle n'estoit lors. Ainsi elle
 partit dudit Estampes le samedi dixiesme No-
 uembre, & prenant le chemin de la Beauce,
 estant aduertie que la ville de Januille qui est
 au milieu d'icelle fermoit tout ce passage: elle
 voulut la recouurer en passant, & y estant ar-
 riué le dimanche, le Capitaine qui estoit de-
 dans fit vn peu de mine de la vouloir deffen-
 dre: mais ayant veu approcher le canon il la
 rendit, & estât sorty avec bien deux cens har-
 quebusiers, sadite Majesté y entra le mesme
 iour & y seiourna le lendemain, sans que ceux
 de la ville en receussent aucun de plaisir ou
 incommodité, non plus que s'ils ne se fussent
 jamais separez de son obeissance, y ayant laissé

Vendosme

bonne garnison dans le chasteau qui est assez bon. Elle en partit & vint de là trauersant la Beauce en la ville de Chasteaudun, où si tost qu'elle fut arriuee, elle enuoya sommer la ville de Vendosme qui est de son anciē patrimoine, & dont ses predecesseurs en portēt le nom, & cōbien qu'à ceste occasion estāt doublemēt ses suiets, ils fussent plus coupables d'estre du party de ses ennemis: toutesfois ayant plus de soing de les empescher de faillir d'auantaige q̄ de les punir de leur premiere faulte, seiourna trois iours audit Chasteaudun pour leur donner loisir de prēdre vne bonne resolutiō: mais Dieu qui les reserueoit à quelque exēple de sa iustice, ne voulut permettre qu'ils acceptassent les offres que sa Majesté leur faisoit de les receuoir en sa bonne grace. Au contraire deuenus plus insolens & opiniastrs, la cōtraignit de les aller assaillir: pendant le seiour qu'elle feit audit Chasteaudun y arriuerēt les Capitaines Suisses qui auoient esté depechez incontinent apres la mort du feu Roy par les Collonnels des quatre regimens qui sont au seruice de sa Majesté pour cōsultier avec leurs superieurs ce qu'ils auoient à faire ou de continuer de seruir ou de demander congé pour se retirer, qui rapporterent à sadite Majesté outre la responce qu'ils raportoient à leurs Collonnels de la part de leursdits superieurs, ils auoiēt charge expresse d'eulx de faire en leur nom, entendre à sa Majesté, que non seulement

2. 6. 1716

4. 11. 1716

ment ils commandoient aux Collonnels & Capitaines desdits regimens de continuer à luy faire bon & fidelle seruice : mais qu'ils luy offroient tout tel autre secours qu'elle auroit besoing, tenant pour confirmee & iuree avec sa Majesté, la mesme alliance & bonne amitié qu'ils ont eue avec les Roys ses predecesseurs : qui est bien au contraire de ce qu'en predisoient ses ennemis que lesdits regimens seroient reuoquez & ne seruiroient point sa Maieité. Elle partit dudit Chasteau le quatorziesme Nouembre, & le mesme iour fit inuestir la ville de Védosme & le Chasteau: elle arriua au village de Mellay le seiziesme, & sans descédre à son logis alla recognoistre entierement ladite ville & chasteau, qui sont tresbonne & l'vn & l'autre. Estant ladite ville fermee d'un bon fossé plein d'eau & avec vne bonne muraille garnie de flancs en beaucoup de lieux, de bon terrain derriere : le Chasteau est beaucoup meilleur, estant sur vn haut, ayant vn bon fossé du costé de la campagne, & vn precipice du costé de la ville, la muraille bonne, & deffendue de bonnes & grosses tours. Le gouuerneur de la place estoit le sieur Maillé Benhard, lequel sentant venir le siege, y auoit appellé vn bon nombre de Gentils hommes ses amys, & y tenoit de garnison ordinaire quatre compagnies de gens de pied qui pouoient faire quatre cens homes, outre ceux de

la ville qui estoient de six à sept cens, portant les armes. Dès le iour mesme de son arriuee elle feist gagner tous les fauxbourgs de ladite ville & departit messieurs les Mareschaux de Biron & d'Aumont l'un du costé de la riuier, l'autre de l'autre, avec les troupes de ladite armee, & ayant mis la forme du siege en deliberation, elle se resolut de s'attaquer premierement au chasteau qui estoit le plus fort pour n'en faire à deux fois, parce que le chasteau gagné, la ville ne pouuoit plus eschapper, ou il feust peut estre aduenu que commençant par la ville où estoit tout le butin, que les soldats ayât gagné, ne se fussent plus gueres soucié de l'honneur de la prise du chasteau où il n'y eust eu à prédre que des coups, & s'en fust perdu vne bone partie. Tout le Védredy & le Samedi se passerét à recognoistre le lieu de la baterie & à tenir tout l'equipage prest, à quoy la presence de sa Maiesté valloit le trauail de cinquante autres: car elle n'en bougeoit de tout le iour & bonne partie de la nuit. Cependant ledit Maillé Benhard qui auoit des que sa Maiesté estoit à Chasteaudun, demandé à parlementer au sieur de Richelieu grand Preuost de France avec lequel il auoit amitié particuliere, & puis quand il le fut trouuer dans la ville il ne scauoit quasi ce qu'il vouloit, sinon qu'il eust desiré que sans rendre ladite place, l'armee se feust retiree se sentant encores plus pressé de sa conscience & du peril du
siege

siege redemanda l'edit sieur de Richelieu & y
 estat retourné, en reuint aussi incertain & plus
 mal satisfait que la premiere fois. En quoy il
 parut bien que Dieu luy vouloit faire sentir la
 douleur de son mal tout entier, luy en ayant
 baille l'aprehension assez long temps avant
 qu'il fust aduenu du iugement pour en pou-
 uoir recognoistre le remede, & n'auoir permis
 qu'il peut prendre la resolution de s'en seruir
 cōme il aduint; car sa Majesté ayant elle mes-
 me passé toute la nuict à faire cōduire & met-
 tre son artillerie en batterie, feist à la pointe
 du iour commencer à battre deux tours du
 chasteau pour oster les deffences de la breche
 qu'elle proposoit de faire. Mais apres auoir
 fait tirer de cent à six vingts coups de canon,
 & ayant esté fait dans l'vne desdites tours vn
 trou où pouuoient passer deux hommes de
 front seulement. Les soldats impatiens de
 l'assault, combien que quelques vns d'entre
 eux seulement commandez pour veoir s'ils se
 pourroient loger dans ladite tour, ils monte-
 rent iusques au hault, & de farie se iettoient
 dans le retrachement. Ainsi suyuis de tous les
 autres, les vns conduits par le sieur Baron de
 Biron Marechal de Camp, & les autres par le
 sieur de Chastillon, ils donnerent tel estonne-
 ment à ceux de dedans, bien qu'ils fussent en
 tresbon nombre, que apres auoir par aucuns
 d'eulx esté rendu vn peu de combat, ils prin-
 drent l'effroy, & quittant le chasteau se sauue-

rent de vitesse dans la ville où ils furent suyuis de si pres que lesdits sieurs avec partie desdits soldats y entrerent pesse mesle avec eux & se feirent en moins de demie heure, maistres du chasteau & de la ville où ledit Maillé Benhard & tous lesdits gens de guerre estans retirez en vne maison se rendirent incontinet audit sieur Baron de Biron à la discretion toutes fois de sa Majesté, de sorte qu'il ne se veit iamais ville battue & prinse d'assault comme elle fut avec moindre meurtre: car il ne s'y perdit vn seul de l'armee & peu de ceux des ennemis, leur ayant sa Majesté fait grace à tous, excepte audit Maillé Benhard & à vn Cordelier seditieux que tous les habitans mesmes accusoient pour le premier autheur de leur mal qui furent executez, il n'y eut ordre de preseruer que la ville ne fut pillée, excepte les Eglises que sa Majesté feist soigneusement conseruer de sorte que l'on n'y entra pas seulement. Dès le lendemain elle feist sortir tous les gens de guerre de ladite ville, & permit q' les habitans peussent retourner en leurs maisons, sans pouoir plus estre prins & rançonnez, reunit tous les Ecclesiastiques en leurs charges ordinaires & beaucoup plus paisiblement qu'ils n'estoient du temps qu'elle estoit occupee par ceux de la Ligue. L'exemple de ceste iustice sauua la vie a plus de mil hommes: car quatre ou cinq petites villes des environs qui protestoiét de vouloir tenir, deuen-

Vendredi
xxviij

nues sages aux despés de Vendosme se rendi-
 rēt en moins de quatre ou cinq iours. Le Cha-
 steau & ville de Lauardin cōmencerent, & fu-
 rent suiuiés des villes de Montoire, Montri-
 chard & chasteau du Loir, qui toutes faisoient
 beaucoup de mal, & specialement à la ville de
 Tours, dont elles tenoient les aduenues. Sa-
 dite Majesté, la dite ville de Vendosme prinse,
 se sentant si pres de Tours se resolut d'y faire
 vn petit voyage pour veoir messieurs de son
 Cōseil, & resoudre avec eux quelqs vns de ses
 principaux affaires, laissant ce pēdant l'armee
 à conduire audit sieur Mareschal de Biró, par
 la presence de laquelle il reduisit toutes les sus-
 dites villes, excepte Montrichard, de qui le vo-
 yage que sa Majesté feist audit Tours valut la
 reduction. Elle partit dudit Mellay pres de
 Vendosme le Mardy vingt vniesme, & arriua
 d'vne traicte, audit Tours qu'il estoit deux
 heures de nuict, mais elle y estoit attēdue avec
 tant d'allegresss, & de resiouissance de tout ce
 peuple, & y auoit tāt de luminaires dās les ru-
 es, qu'elle yfut veue arriuer, cōme si c'eust estē
 de plain iour. Dés le soir mesme monsieur le
 Cardinal de Vēdosme luy vint faire la reuerē-
 ce, & en receut tout l'acueil & la bonne chere
 cōuenable à la proximité de sang qu'il a avec
 sa Majesté. Mōsieur le Cardinal de Lenōcourt
 en feist & receut le semblable. Le lendemain
 ceux du Parlement vindrent en corps saluer
 & recognoistre sa Majesté, par la bouche

du premier President, auquel il reussit & en la
 substance, & en l'eloquence fort heureusement,
 & au grand contentement de sa Majesté : &
 aussi les Secretaires de la maison & couronne
 de France: tous les autres corps des chambres
 des Comptes, courts des Aides & bureau des
 finances, du siege de la Justice, & des Maire &
 Eschevins de la ville en firent le mesme, com-
 me aussi les Ecclesiastiques, & tous avec gran-
 de demonstration de resiouissance & d'espoir
 de beaucoup d'heur & de repos du regne de
 sa Majesté. En quoy ils furent plus confermez
 par les responces qu'ils receurent particulie-
 remēt d'elle en tresbeaux termes & avec vne
 eloquence vrayement Royale. Le mesme ma-
 tin l'Ambassadeur de Venise fut admis à l'au-
 dience, où il presenta premierement des let-
 tres de la Seigneurie à sa Majesté, & puis feist,
 de leur part, l'office de conioissance de son
 heureux aduenement à la Couronne, la sup-
 pliant de vouloir receuoir l'offre du service,
 & bonne amitié de ladite Seigneurie, enuers
 sadite Majesté, & leur promettre & asseurer
 de la sienne, pour entretenir la bonne intelli-
 gence, qui a tousiours esté entre ceste Couron-
 ne & ladite Seigneurie. A quoy il fut aussi tres-
 bien & prudemment respondu par sa Maje-
 sté, que les ennemys ne peuuent plus dire n'e-
 stre recongneue que des Protestans. Elle n'a-
 uoit proposé de seiourner que vn iour audit
 Tours. Mais elle fut tant pressée des'y laisser
 vcoir

L'... ..

V... ..

veoir, qu'elle n'en peut partir que le Samedi
 ensuyuant, qu'elle vint aussi d'une traite re-
 trouver son armée a Chasteau du Loir, qui en
 est à dix bonnes lieues : & en partit dès le len-
 demain pour venir droit à la ville du Mans,
 qu'elle avoit long temps à resolu de venir as-
 sieger. Elle feit deux logis avant que d'y arri-
 ver, & estât à Yuray l'Euesque le vingtsepties-
 me, distât d'une lieue de ladite ville du Mans,
 qu'elle avoit enuoyé investir un iour aupa-
 ravant par le sieur du Fargis, elle enuoya som-
 mer ladite ville. A quoy le sieur de Boisdaufin
 qui y commandoit pour la Ligue, feit vne re-
 sponce comme s'il eust esté resolu de s'y enter-
 rer, & tous ceux qui estoient avec luy, plustost
 que d'en sortir : & de fait, il commença à faire
 brusler vne grande partie du faux bourg de
 la Cousture, au moins ce qui estoit hors les re-
 tranchemés dudit faux-bourg : mais y survint
 ledit sieur du Fargis avec sa troupe qui en
 sauua vne grande partie. Bien tost apres y ar-
 riuèrent aussi lesdits sieurs Baron de Biron
 & de Chastillon, avec la plus grande part de
 l'infanterie Francoise, avec laquelle dès la
 nuit mesme, fut gaigné ledit retranchemét,
 qui avoit en tel endroit dix & douze piéds de
 hauteur & pouuoient aisémét attendre le ca-
 non : deslors l'on feit iugement que l'on au-
 roit plustost la raison d'eux que l'on n'avoit
 pensé. Le lendemain vingthuiétiesme, sa Maje-
 sté vint loger audit faux-bourg, qui est beau &

intéressé assés

1589 28 novembre

donné

quasi plus logeable que la ville, & feit ce mes-
 me iour gaigner les autres faux bourgs, ex-
 cepté celuy de S. Iean, qui est de là la riuere
 de Sarthe, lequel fut gaigné le lendemain: en
 ayant neantmoins ledit Boisdaufin fait brus-
 ler plus de la moitié qui estoit le plus proche
 du Pont, qui estoient de tresbelles maisons,
 tout leur courage ne parut qu'en cela: car a-
 pres auoir durant les trois iours suyans esté
 traueillez à faire faire les gabions & autres
 choses necessaires pour la batterie, & faire me-
 ner les pieces au lieu où elle se deuoit faire, y
 ayant sa Majesté mesme passé les nuicts tou-
 tes entieres: ayant le deuxiesme du present
 mois de Decembre fait sur les sept heures cō-
 mencer à battre quelques des deffences de la
 muraille de ladite ville: dès les premieres vol-
 lées de canon qu'ils entendirent, ce beau lan-
 gage qu'ils auoient tenu à la sommation qui
 leur fut faire, fut cōuertý en submissiō du tout
 contraire. Le bruit desdits canōs vint iusques
 à la Ferté Benard, où estoit venu le Comte de
 Brissac avec deux regimens pour secourir la-
 dite ville, qui en fut si estonné qu'il en recula
 plus de douze lieues en arriere: & ainsi se reti-
 rant dōna à l'improuiste dans le quartier des
 Reistres de sa Majeste, qui n'auoiet point vou-
 lu chāger de quartier: & en eūrēt pour butin
 perté toutesfois d'vn seul hōme de guerre: ain-
 si Boisdaufin & les siens n'ayāt point preueu
 qu'ils

de reb

qu'ils deussēt estre menez si rudemēt, car dans
 trois heures ils auoiēt l'assaut, à quoy n'estans
 pas bien resolus ils demanderēt à parlemeter :
 & en fin auāt qu'il fust deux heures apres mi-
 dy ladite ville fut rendue à sa Majesté, combié
 qu'il y eust dedans plus de cent Gentils hom-
 mes & vingt enseignes de gens de pied, qui pé-
 dant la capitulation se defferoient publique-
 ment l'honneur les vns aux autres : les Gen-
 tils-hōmes, que l'infanterie n'auoit voulu cō-
 battre: & les gens de pied, que c'estoit la Nob-
 lesse qui auoit malgré eux voulu capituler, cō-
 me à la verité c'est chose estrange auoir fait des-
 pendre au peuple plus de cinquāte mil escus
 pour fortifier la ville & fauxbourgs, auoir brus-
 lé pour plus de cent mil escus de maisons dās
 lesdits faux-bourgs, ruyne comme l'on dit, le
 pays de six fois d'auantage pour attēdre trois
 volées de canon & puis rendre la ville, la quel-
 le sans l'extreme soing qu'en eut sa Majeste
 n'eust iamais este exēpte d'estre pillée: mais el-
 le en feit tenir les portes fermées, & à fin que
 nul n'eust occasion d'y entrer elle n'y voulut
 pas loger elle mesme, & ne deslogea point du
 faux-bourg où elle auoit premierement loge :
 & s'estans trouuez deux soldats saisis d'un
 calice qu'ils auoient desrobé, furent pendus
 sur l'heure, bien qu'ils fussent recogneus
 pour estre tres vaillans. Sa Majeste remist pre-
 mierement l'Euesque du Mans, & le sieur du
 Fargis son frere qui en estoit Gouverneur :

& fait, au reste, grace à tous les habitâs qui luy
 en vindrent tous, tant les Ecclesiasticques que
 autres, rendre graces: avec protestation de
 leur fidelité & parfaite obeysance. Pendant le
 seiour qu'elle y fait de cinq iours depuis la
 prinse, se rendirent le chasteau de Beaumont
 premierement, celuy de Toute voyes, avec le-
 quel se recouura ausi au seruice de sa Majesté
 le sieur de Lanissac qui y cōmandoit, cōme fei-
 rent la pluspart des Gentils hommes qui esto-
 ient dans ladite ville, & autres qui auoiēt esté
 seduits par ceux de la Ligue, & se trouua ladi-
 te Majesté accōpaignée en ce siege de plus de
 cinq cens Gentils hommes de ses Prouinces
 voisines, entre lesquels estoiet plusieurs Mar-
 quis, Comtes, & autres grâds Seigneurs se re-
 duisirent: en mesme temps les villes de Sablé,
 Laual, Chasteaugontier, qui sont toutes villes
 d'importance, & plusieurs autres qui ne sont
 pas de si grand nom. Auant que partir de ladi-
 te villa du Mans sa Majesté resolut ausi de
 prendre la ville & chasteau d'Alençon, & pen-
 dant que son armee s'y achemineroit sous la
 cōduite dudit sieur Mareschal de Biron & du
 sieur Baron son fils Mareschal de camp de l'ar-
 mee, elle aduisa de faire vn petit voyage ins-
 ques audit Laual, pour y conforter par sa prés-
 ence la Noblesse & les peuples dudit pays, qui
 estoiet nouvellement reduits à son obeysan-
 ce, & ausi pour y faire venir Monsieur le Prin-
 ce de Dôbes que sa Majesté desiroit d'y veoir.
 Elle alla

Elle arriua audit Lual le neufiesme, & luy vint au deuât bien loing par de là la ville, tous les Ecclesiastiques, tant Chanoynes que Religieux avec leurs orneimens, & comme ils ont accoustumé d'aller aux processions: & ayant par la bouche d'un d'entre eux fait leur submission & protestatiõ de toute fidelité & obeyssance, accompagnerent sa Majesté iusques à l'entrée de ladite ville, chantât tousiours viu le Roy, en tresbonne musique: luy estoiet aussi venus au deuât avec eux, ceux du corps de la Iustice & de la ville, & fut vne clameur perpetuelle de viu le Roy par tout le peuple, pendant qu'elle passa au trauers de ladite ville. Elle y seiourna huiët ou dix iours, & y arriua ledit sieur Prince de Dombes avec grande quantité de Noblesse de Bretagne, qui eut à grand honneur d'estre recogneue de sa Majesté, comme elle en fut aussi fort humainement receue. Aucuns de ladite troupe s'estans desbandez allèrent prendre en venât le chasteau de Chasteaubriant, & en emmenerent le capitaine prisonnier & plusieurs autres: ayant sa Majesté doné quelque iour audit sieur Prince de Dombes, & pourueu aux affaires de ceste Prouince. Sa Majesté le r'enuoya en sa charge, cõme elle feit aussi partir Monsieur le Marechal d'Aumont pour aller recueillir ses forces estrangeres: & elle partit dudit Lual pour venir en la ville de Mayenne où elle fut aussi fort bien receue, & s'assura du chasteau, sans

23 de 1^{er} 69
Alençon
print

vouloir laisser autre garnison dans ladite ville. Elle arriua audit Alençon le vingt troisieme, ayant eschappé de tresmauuais chemins: mōdit sieur le Marechal de Biron qui estoit party de ladite ville du Mās le neufiesme ny peut arriuer, à l'occasion desdits mauuais chemins, mesmes l'artillerie, que le quinziesme: & l'ayant quelques iours auparauant fait inuestir par le sieur de Herteray, dès qu'il y fut arriué, print d'abordée les faux bourgs: & tellement pressa ceux de la ville qu'ils auroient esté contrains de capituler & se rendre, s'estant le capitaine la Gau qui en estoit Gouverneur, retiré dans le chasteau avec quatre cens cinquante soldats, faisant contenance de se vouloir defendre, estant ladite place tresbonne, enuironnée d'eau, de bonnes murailles, flanquées de bonnes & grosses tours. Ledit sieur Marechal estant entré en ladite ville, y donna tel ordre qu'il n'y eut aucune apparence qu'elle eust esté assiegée, ayant esté le mesme iour qu'il y entra les boutiques ouuertes, comme si elles eussent esté en plaine paix: il commēca dès le mesme iour à faire mener des canons deuant ledit chasteau & tirer aux deffences, estans les choses tellement aduancées, que ayant trouué moyen de destourner l'eau, ils pouuoiet dans peu de iours faire breche. Sadite Majesté estant arriué, & s'estant fait monstrer ce qui auoit esté fait, & ce que l'on proposoit de faire: elle fait soudain iugemēt que le siege ne seroit pas long.

pas long. Ledit Capitaine la Gau qui estoit dedans, en feit luy mesme iugement, & à la sommation que sa Majesté luy feit faire pour luy declarer sa venue: il cōmença à s'estōner; & des le lēdemain matin il parleméta, & le iour mesme la capitulatiō fut resolue, pour luy laisser & à ses soldats, la vie, armes & bagues sauues, y ayāt eu lieu en ceste dite ville, & en toutes les autres de faire cōparaison du traitemēt que recoiuent celles qui recourēt à clemence de sa Majesté aux autres, qui opiniastrement veulent attēdre l'effort de son armée, les vnes estāns demeurees desertes, les autres iouissantes d'vn plain & assure repos, faisant profit de leurs pertes, & ayāt par leur prise & reductiō acquis vne entiere liberte au lieu de la dure captiuite que elles souffroient soubz l'illegitime dominatiō des autres. Il y a bien eu aussy à cōsiderer ce qu'en tous les exploiets de guerre susdits, a valu la sage & valeureuse cōduitte de sa Majesté, estāns ses ennemis cōtraints de cōfesser qu'il a este admirable & iusques icy incōgneu par aucun autre exēple, ce qu'il y a fait: ayāt en moins de deux mois fait faire à vne armee pesante cōme la siēne, chargee d'vn lourd attirail d'artillerie & d'vn grād nōbre de Suisses & autres estrāgers plus de huit vingts lieues, & ce faisant, prins les faux-bourgs de Paris, fait quatre, cinq ou six sieges notables; prins quatorze ou quinze bōnes villes, auoir nettoye les prouinces de Vendomois, Tourais

*Sommaire des
yeux de luy*

ne, Anjou & le Mayne, de tout ce que tenoient
 les ennemis & recouré non seulement les vil-
 les, mais les cœurs & affections des plus mal
 affectiōnez qui y fussent, & tous ces exploits
 faits & executez par la force de ses armes pre-
 sent ou terreur d'icelles, sans s'estre iamais ser-
 uie des moyens des trahisons, monopoles,
 meurtres, & assassins, laissant ces artifices
 pour les iniustes causes, se confiant la sienne
 être si bōne qu'elle trouue assez de support en
 soy mesmes, sans emprūter le secours de ce qui
 y est du tout cōtraire, ayant ceste maxime lou-
 able que le mal ne peut iamais seruir au bien.
 Sera il possible que Dieu aye tant condamnē
 ces pauvres peuples des villes qu'il les vueille
 laisser plus longuement si aueuglés des yeux de
 l'esprit & du corps qu'ils ne considerēt les pre-
 cipices où ils se plongēt eux mesmes & comme
 ceux à qui ils se liurēt & qu'ils appellent pour
 amis leur demeurent aussi tost les pires enne-
 mys qu'ils scauroiēt auoir, que apres les auoir
 succez pendant qu'ils sont avec eux, & puis a-
 pres soubmis à la misericorde du moindre
 soldatin de la troupe, s'il se parle que l'armée
 de sa Majesté approche pour se preparer de les
 cōseruer, n'ont autre industrie que de brusler
 la moitié de leurs villes, tous les villages, &
 possessions d'vne lieue à l'entour, les faire tra-
 uailer iour & nuict à faire des rempars, & re-
 tranchemens, & puis s'il leur vient vn siege
 pourueu qu'ils ayent veu le canon, sont excu-
 sez de

fez de leur honneur, de capituler pour eux de
 sortir, leurs vies & bagues sauuées, ne laissant
 pour marque de leur protection que la moy-
 tié des villes en cendres la plus-part des famil-
 les deshonorées, & tous les pauures habitans
 vne corde dans le col: que s'ils n'auoiét à fai-
 re à vn Prince misericordieux, vne forest ne
 founiroit pas les gibets qui y seroient emplo-
 iez: sera-il possible qu'ils ne voyét & cognois-
 sent cōme ceux qui ont esté si aspres à esnou-
 uoir les seditions, sont maintenant si lasches
 & malheureux à les soustenir, & que sa Maje-
 sté deffendant la Royauté contre la tyrannie,
 son peuple contre l'estranger, la iustice contre
 l'iniquité, que l'issue de ses entreprises doit
 par necessité respondre à vne si bonne cause,
 que la ruyne de ceux qui s'y opposent est ine-
 uitable, si la parole de Dieu est comme elle est,
 tres veritable. C'est ce que nous auons à la
 supplier de leur donner moyé de pouuoir cō-
 siderer & cognoistre: mais sur tout qu'il veil-
 le preseruer sa Majeste des aguets, & mauuais
 desseins qui se font sur sa personne, & qu'il luy
 veille prolonger ses iours de quelque bon sie-
 cle: car au besoing que nous auons de sa pre-
 sence, le cours des plus longues vies or-
 dinaires ne sçauroit estre que
 trop court.



**HARANGVE ET
DECLARATION FAICTE PAR
LE ROY HENRY QUATRIESME
de ce nom, par la grace de Dieu Roy de
France & de Nauarre, & par luy mesme
prononcee aux Seigneurs, Chefs, & Gentil-
hommes de son armee, deuant la ville
de Paris le 8. d' Aoust.**

1589.

MESSIEURS, le croy que la pluspart de vous sont bien memoratifs, des recommandations & sermés, que le Sieur defunct Roy mon predecesseur me feit faire en vostre presence pour la tranquillité de ce Royaume, depuis sa blessure & se voyât pres de la fin, mais entre autres choses, il vous peut bien souuenir du premier & plus singulier poinct, qui est de vous maintenir & tous mes autres subiects en liberté pour l'exercice des deux Religions, à sçauoir la Religion reformee & la Catholique Romaine, iusques à ce que par vn bon & sainct Concile general ou National on eust esté resolu: recognoissant sadite Majesté qu'il n'auoit autre moyen pour bien appaiser les troubles & dissensions de ce Royaume, que si Dieu luy eust fait la grace de plus longuement regner, & en brief il eust vsc de ce prompt & singulier remede. Je vous dis cecy,
Mef.

Messieurs, & vous prie croire que ie n'ay rien en plus grande recommandation que de tenir fidellement tous sermens que i'ay faitz, & feray, & mesmes cestuy là, pour la grande importance de quoy il est, mais i'ay esté aduertuy qu'il y en a quelques vns de la Noblesse de ceste armee, qui font courir le bruiet, qu'ils ne me peuuét faire seruice, si ie ne fais profession de la Religion Romaine, & qu'ils quitteront mon armee, voulans par là essayer, si ie serois si pusillanime que de quitter & contreuenir à ce que i'ay le plus en recommandation en ce monde, à sçauoir ma Religion & mon sermēt. Ie vous ay à ceste occasion, Messieurs, fait asssembler pour declarer en vos presences, que ie suis resolu & prie le Seigneur mon Dieu, me appeler plustost de ce monde que de chanceler aucunement pour changer de Religion & à mes sermens, premier que d'estre instruiet par vn sainct Concile, auquel d'abondant ie me soubsmets & iure l'ensuiure, ne desirant rien plus, telles gens voident mon armee, aimant mieux cent bons fidelles François à mes costés que deux cents tels : parce que ie m'asseur que Dieu est du costé des gens de bien. Ie croy que deux choses seulement font semer ceste zizanie à ces gens là, à sçauoir le serment qu'ils ont dés long temps aux ennemis de ce Royaume, & le peu de vertu & d'assurance pour paroistre és lieux d'honneur & de marque. Que telles gens donques ne craignent

point me requerir de leur congé, & ie leur de-
 clare apertement qu'ils ne sont pas si preists de
 ce faire, que ie le suis de le leur otroyer, regret-
 tant toutesfois qu'ils ne sont meilleurs Fran-
 çois, à leur profit & salut seulemēt & non pour
 autre chose: car quād tous en general m'aban-
 dōneroient (ce que ie ne puis croyre) i'ay assez
 d'amis à mon commendement, pour à vostre
 honte me maintenir en mō authorité, & quād
 tout cela me defaudroit, i'ay Dieu tout assureé
 qui dès ma naissance & iusques à present, m'a
 accōpagné de ses sainctes & miraculeuses be-
 nedictions, eomme tous estes tesmoings. Car
 iamais Dauid ne paruint mieulx au royaume
 d'Israel contre toute apparēce & force humai-
 ne, que ie suis paruenū à cestui cy, ni avec plus
 de trauaux & de dangers, tellement que ie re-
 cognoy avec toute verité q̄ Dieu m'y a mira-
 culeusemēt introduiēt & instalé. Pareillemēt,
 quand tout le secours humain me defaudroit
 pour m'y entretenir, ie sçay que ce grand Dieu
 Eternel, ne me defaudra iamais, m'assurant
 qu'il n'a commencé vn œuure si miraculeuse
 pour la laisser imparfaicte, non pas pour l'a-
 mour de moy seuloment, mais à cause de son
 Sainct nom, & de tant de personnes affligees
 en tāt de façōs en ce mien royaume qui crient
 misericorde, il y a si long tēps, ausquels ie desi-
 re subuenir, & ie promets taire en foy de Roy,
 au plustost que Dieu m'en aura donné le mo-
 yen.

yen. Que ces trompettes donc de mauuaise
 volonté, cessent, & qu'ils croient veritable-
 ment que non seulement ceste Couronne, mais
 l'Empire de toute la terre, ne sont suffisans
 pour me faire changer la Religion en laquelle
 i'ay esté nourri & institué dès la mamelle de
 ma mere, & que ie tien pour veritable, qu'il ne
 ya que la parole de Dieu, que ie reconnoisse
 pour guide, & pour me reformer à vn saint
 Concile (comme i'ay dit cy deuant) Vous sca-
 uez tous, Messieurs, que ie suis François vray
 & naturel, & ne suis point homme d'humeur,
 duquel on doibue estre en doubte, pour le tes-
 moignage qu'en ont rédu mes actions passees
 en l'aage que i'ay, tellement qu'aux deportem-
 és que i'ay faicts depuis seize ou dixsept ans
 que i'ay regné en mon royaume de Nauarre
 pays de mon obeissance, l'on peut iuger quel
 ie suis, quoy que i'aye eu beaucoup d'occa-
 sions & des moyens de me resentir des tra-
 uersers que m'ont faict les ennemis de ceste
 Couronne. D'auantage, Messieurs, ie vous
 laisse à penser combien il est dur à supporter
 à moy qui suis vostre Roy, & qui vous laisse
 en liberté de vostre Religion, qu'il y en aye
 d'entre vous voire de moindres qui s'efforcét
 à me vouloir regir inconsulterement à leurs fri-
 uoles opinions. C'est pourquoy ie prie tous
 les gens de bien de ceste assemblee & autres
 de ce Royaume, estre Iuges de tout cecy, &
 pource que nul d'entre nous ne peust estre

parfait: si par cy deuant l'ay oublié quelque chose de mon debvoir, ie vous prie tous Messieurs, de prier le Seigneur Dieu avecques moy, que cy apres il me conduise & assiste afiduellement par son saint Esprit, en l'augmentation du royaume de son fils Iesus Christ

entretencement des Estats de mes Roy-

aumes, & soulagement de

mes subiets.



COPIE

COPIE DES LETRES
 DV ROY ESCRITES A
 Monseigneur le Duc de Lon-
 gueuille, receue le dixseptieme
 Mars 1590. sur la victoire
 obtenue par sa Maiesté
 contre les Re-
 belles.

MON Cousin, Nous auôs à louer Dieu.
 Il nous a donné vne belle victoire, la
 bataille s'est donnée, les choses ont esté en
 branle, Dieu a déterminé selon son equité,
 toute l'armée ennemie en routte, l'infanterie
 tant Estrâgere que Françoisè réduite, les Reistres
 pour la pluspart desfaiçts. Les Bourguignons
 bien escartez, la Cornette blanche & le canon
 pris, la poursuite iusques aux portes de Man-
 te. Je puis dire que i'ay esté tresbien serui: mais
 sur tout euidément assisté de Dieu, qui a mon-
 stré à noz ennemis qu'il luy est egal de vain-
 cre en petit ou grand nombre. Sur les parti-
 cularitez ie vous despecheray au ^{premier jour}
 Mais pource qu'il est question de verser de la vi-
 ctoire, ie vous prie incontinent de présenter

ceüe de vous auancer avec toutes vos forces sur la riuere de Seine vers Pontoise ou Meulan, ou tel autre lieu que iugerez propre pour vous ioindre avec moy, & croyez mō Cousin que c'est la paix de ce Royaume & la ruïne de la Ligue, à laquelle il faut conuier tous les bōs François à courir sus. Venez donc ie vous prie, & amenez avec vous mes Estrangers, que ie pense vous estre ioincts à ceste heure. Je prie Dieu mon Cousin vous auoir en sa garde. De Rony, à vne lieüe de Mante, le quatorziesme Mars 1590.

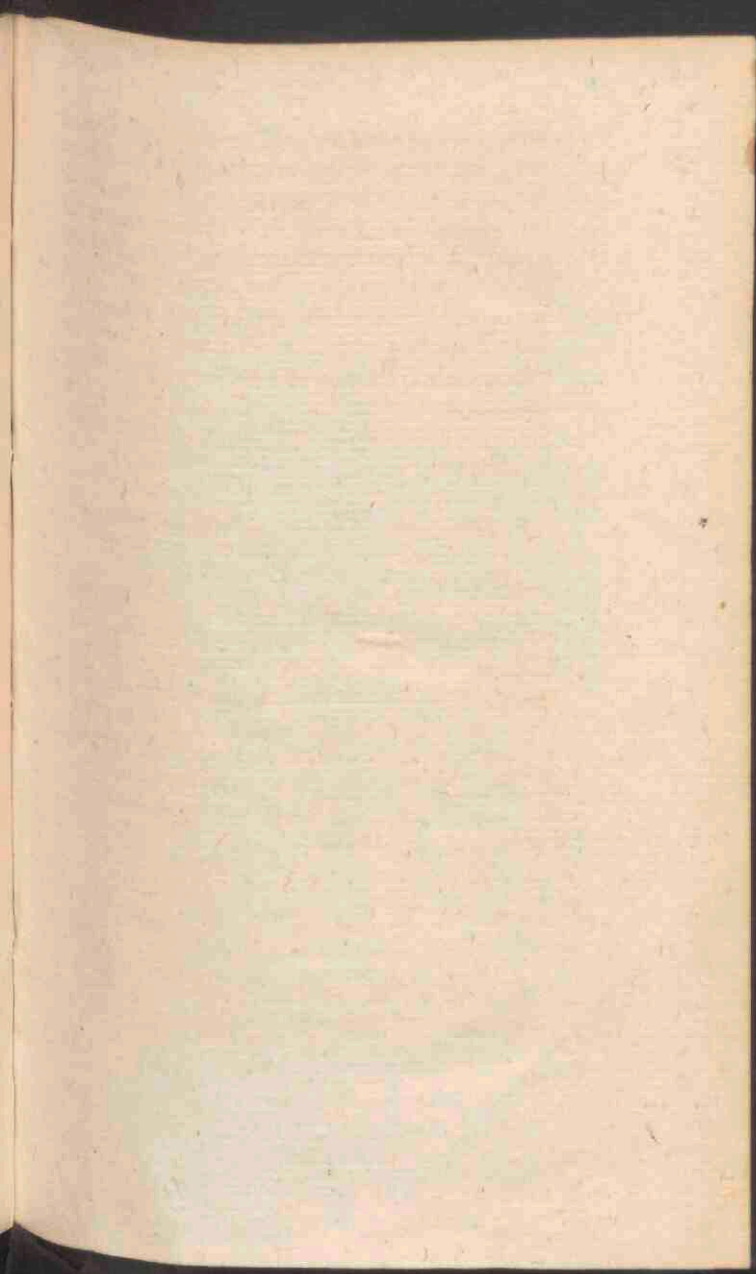
Et au dessous est escrit de la main propre du Roy.

Vostre frere a fait paroistre qu'il craignoit aussi peu les Espagnols que moy: il a tresbien fait, ils ne s'en retourneront pas tous. Nous auons presque tous les drapeaux, & ceux des Reistres. Il est demeuré douze ou quinze cens hommes de cheual. Messieurs de Humieres & de Mouy, sont arriuez à la premiere vollee du Canon. Dedans deux iours ie vous enuoye ray les particularitez.

Signé

Henry

Le Courrier r'apporte, que le Duc de Mayenne s'est sauué dedans Mante.

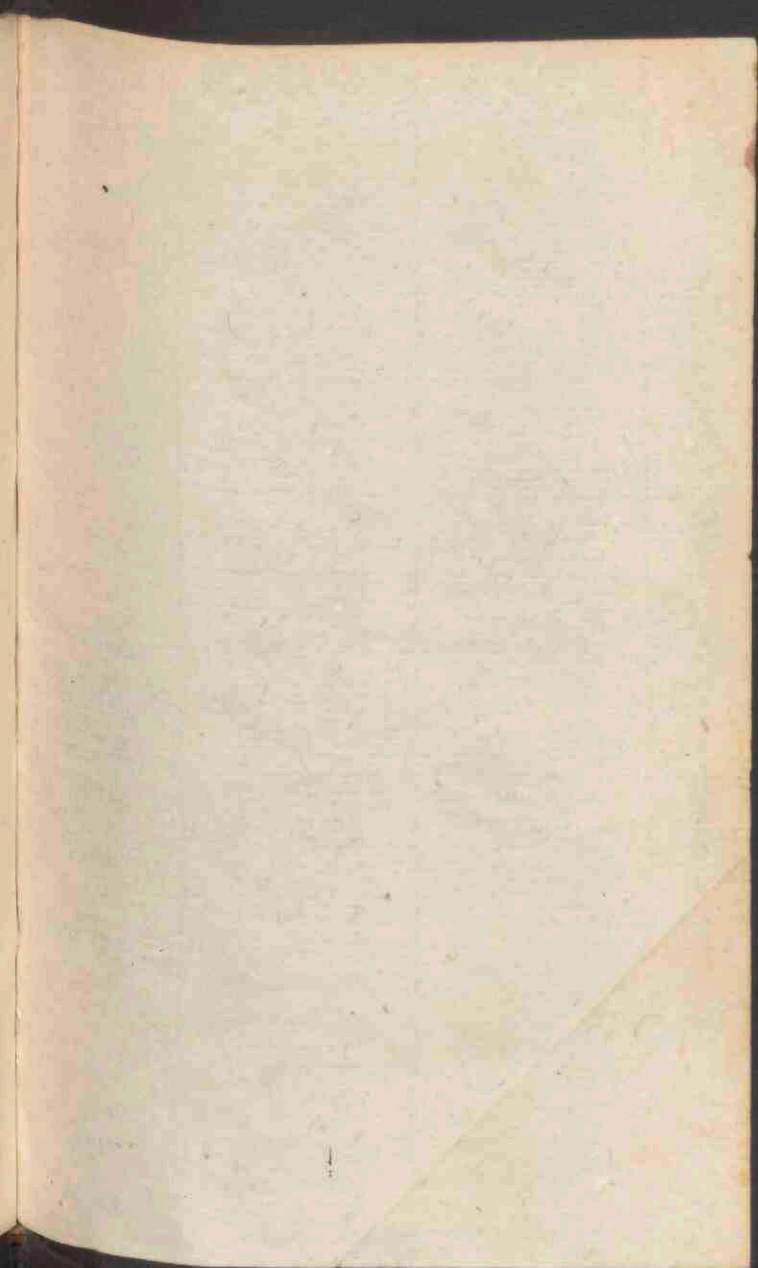


174
The first thing I did was to
write a letter to my father
telling him that I was
going to the college
and that I was
going to study
theology and
law. I was
very happy
to go to
college and
to study
theology and
law. I was
very happy
to go to
college and
to study
theology and
law.

175
The second thing I did was to
write a letter to my mother
telling her that I was
going to the college
and that I was
going to study
theology and
law. I was
very happy
to go to
college and
to study
theology and
law.

176
The third thing I did was to
write a letter to my brother
telling him that I was
going to the college
and that I was
going to study
theology and
law. I was
very happy
to go to
college and
to study
theology and
law.

177
The fourth thing I did was to
write a letter to my sister
telling her that I was
going to the college
and that I was
going to study
theology and
law. I was
very happy
to go to
college and
to study
theology and
law.



CCN 68095123